

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

La séance débutera
dans quelques
minutes...



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

10 MARS 2026



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

10 MARS 2026



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

À L'ORDRE
DU JOUR



1. Administration et affaires courantes

1.2 Adoption du procès-verbal

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février 2026 et de la séance extraordinaire du 24 février 2026, tel que présentés.

PROCÈS
VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.3 Approbation de la liste des déboursés

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 11 février 2026 au 10 mars 2026 au montant de 1 353 511,43 \$, tel que soumis par le Service des finances.

**LISTE DES
DÉBOURSÉS**



1. Administration et affaires courantes

1.4 Amendement à la résolution n° 2026-02-029 concernant l'achat de livres pour la bibliothèque

D'AMENDER la résolution 2026-02-029 afin de modifier le montant du budget prévu pour l'achat de livres et de documents multimédias pour 128 250 \$ plus les taxes applicables au lieu de 100 000 \$.

1. Administration et affaires courantes

1.5 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c.E-2.2), le trésorier doit déposer au conseil municipal un rapport de ses activités pour l'année précédente et le transmettre au directeur général des élections du Québec, le conseil prend acte du dépôt du rapport du trésorier pour l'exercice financier 2025.

1. Administration et affaires courantes

1.6 Modification aux projets financés par le Fonds de roulement pour l'année 2025

D'ANNULER l'affectation de 84 500 \$ au Fonds de roulement prévu pour le projet d'aménagement des toilettes au parc du Grand-Héron;

DE DÉCRÉTER que cette somme sera retournée à son fonds d'origine.

1. Administration et affaires courantes

1.7 Mandat à L'Union des municipalités du Québec - Participation au regroupement d'assurances en commun

DE JOINDRE le regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurance pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

DE MANDATER l'UMQ pour agir à titre de mandataire du regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement;

1. Administration et affaires courantes

1.8 Appui à la Ville de Mirabel – Demande au gouvernement du Canada relative à la portion du tracé en sol mirabellois du TGV Québec-Toronto (G3 310 N16059)

D'APPUYER la Ville de Mirabel dans sa demande au gouvernement du Canada de présenter un corridor d'étude intégrant le site aéroportuaire de Mirabel, minimisant l'impact sur les zones résidentielles et agricoles et priorisant l'utilisation des terres fédérales existantes acquises lors de la construction de l'aéroport de Mirabel;

D'APPUYER la Ville de Mirabel dans sa demande l'implantation d'une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel, qui répond à l'ensemble des facteurs clés d'implantation définis par le bureau de projet Alto (accessibilité, intermodalité, développement économique);

1. Administration et affaires courantes

1.9 Acquisition de rues et cession de lots pour fins de parcs – Autorisation de signature

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

1. Administration et affaires courantes

1.10 Établissement d'une servitude – Lot 4 870 002, chemin du Lac-Connelly

D'AUTORISER l'établissement d'une servitude de passage et d'accès sur le lot 4 870 002, appartenant à la Municipalité, au profit de la propriété située au 673, chemin du Lac-Connelly construite sur le lot 4 869 333, afin de permettre l'aménagement, l'entretien et les réparations de l'installation septique;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

2. Soumissions, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Acquisition de ponceaux et accessoires (2026TP03-AOP)

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Distribution Lazure inc.	94 564,93 \$
St-Germain Égouts et Aqueduc	108 543,96 \$
Réal Huot inc.	112 994,89 \$
J.U. Houle ltée	115 202,70 \$

D’OCTROYER le contrat pour l’acquisition de ponceaux et d’accessoires à Distribution Lazure inc., au montant de 94 564,93 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Location d’équipement pour travaux divers (2026TP04-AOP)

SOUMISSIONNAIRES
9161-4396 Québec inc.
Fraser Excavation
Excavation Corbeil
Groupe Mongrain
Bonzaï Dallaire Paysagiste
Les Entreprises D-Mac 2011 inc.
9506-4341 Québec inc.

D’OCTROYER le contrat pour la location d’équipements pour la réalisation de travaux divers aux plus bas soumissionnaires conformes selon les types d’équipements et en conformité avec les conditions et modalités du document d’appel d’offres.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.3 Octroi de contrat – Nettoyage des rues et des stationnements (2026TP05-AOP)

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)					
	Option 1 Forfaitaire			Option 2 Taux horaire		
	1 an	3 ans	5 ans	1 an	3 ans	5 ans
Les Entreprises Jeroca inc.	139 000 \$	409 500 \$	670 000 \$	122 400 \$	379 200 \$	636 000 \$

D’OCTROYER le contrat pour le nettoyage des rues et des stationnements à Les Entreprises Jeroca inc., au montant de 636 000 \$ plus les taxes applicables pour l’option 2 pour une durée de 5 ans, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.4 Octroi de contrat – Pulvérisation du pavage existant (2026TP06-AOP)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Ali Construction	32 828,30 \$
Eurovia Québec Construction	33 660,00 \$
Groupe Colas Québec inc.	33 697,00 \$
Construction Viatek	41 431,50 \$

D’OCTROYER le contrat pour la pulvérisation du pavage existant à Ali Construction, au montant de 32 828,30 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.5 Octroi de contrat – Travaux de pavage et réfection de différentes rues (2026TP07-AOP) – 1/2

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)		
	Type A Travaux de rapiéçage	Type B Travaux de pavage à la suite de la réfection de certaines routes	
		OPTION 1 (sans pulvérisation)	OPTION 2 (avec pulvérisation)
Pavage Multipro	---	1 231 022,64 \$	1 292 402,64 \$
Legd inc.	101 627,29 \$	988 464,08 \$	1 073 729,58 \$
Pavage E. Perreault	72 899,20 \$	1 240 280,89 \$	1 286 365,52 \$
Excavation J.P.M 2012 inc.	140 334,00 \$	1 120 473,45 \$	1 179 025,85 \$
Uniroc Construction	---	1 145 187,62 \$	1 222 415,97 \$
Pavage Desjardins inc.	132 588,07 \$	1 362 014,53 \$	1 669 441,53 \$

2. Soumissions, contrats et règlements

2.5 Octroi de contrat – Travaux de pavage et réfection de différentes rues (2026TP07-AOP) 2/2

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de rapiéçage (travaux de type A) à Pavage E. Perreault inc. au montant de 72 899,20 \$ plus les taxes applicables et le contrat pour les travaux de pavage à la suite de la réfection de certaines routes (travaux de type B, Option 1) à LEGD inc. au montant de 988 551,06 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d'appel d'offres;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.6 Octroi de contrat – Câblage informatique du nouveau garage municipal

D'OCTROYER le contrat pour le câblage informatique du nouveau garage municipal à CBM informatique, au montant de 6 480,40 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du contrat de service;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.7 Modification au contrat 2025GEN01-AOP - Travaux d'aménagement d'un parc et d'une patinoire

D'ACCEPTER la demande d'ajustement soumis par Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. pour des modifications au contrat 2025GEN01-AOP;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires pour les services et matériaux non prévus au montant de 134 774 \$ plus les taxes applicables;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.8 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1278-25-01 – Taxes et compensations 2026

Ce règlement a pour but de modifier l'article 5 du *Règlement n° 1278-25* afin de modifier les montants permettant d'établir les tranches de la base d'imposition pour le calcul des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice 2026 conformément à l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.9 Dépôt et avis de motion et présentation du Règlement n° 1283-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le présent Code vise à identifier et à formuler un énoncé général des valeurs et des règles de conduite qui serviront par la suite de points de repère chaque fois qu'un membre du conseil sera amené à agir ou à prendre une décision dans le cadre de ses fonctions.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.10 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1172-19-02 modifiant le Règlement de lotissement n° 1172-19

Ce règlement a pour but d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de clarifier l'application des dispositions relatives aux normes de lotissement.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.11 Adoption du projet de Règlement n° 1172-19-02 modifiant le Règlement de lotissement n° 1172-19

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1172-19-02 modifiant le Règlement de lotissement n° 1172-19*;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 31 mars 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.12 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1174-19-03 modifiant le Règlement n° 1174-19 sur les permis et certificats

Le règlement a pour but d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.13 Adoption du projet de Règlement n° 1174-19-03 modifiant le Règlement n° 1174-19 sur les permis et certificats

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1174-19-03 modifiant le Règlement n° 1174-19 sur les permis et certificats* afin d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord et afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.14 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1170-19- 01 modifiant le Règlement n° 1170-19 sur le plan d'urbanisme

Ce règlement a pour but d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.15 Adoption du projet de Règlement n° 1170-19-01 modifiant le Règlement n° 1170-19 sur le plan d'urbanisme

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1170-19-01 modifiant le Règlement n° 1170-19 sur le plan d'urbanisme* afin d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord et afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 31 mars 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.16 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1171-19-06 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19

Ce règlement a pour but d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.17 Adoption du projet de Règlement n° 1171-19-03 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1171-19-06 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19* afin d'assurer la concordance au *Règlement n° 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement* révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 31 mars 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.18 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1282-26 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux

Ce règlement a pour but d'imposer la préservation de l'intégrité structurale et architecturale, afin d'empêcher le déperissement et les modifications qui dénaturent le caractère patrimonial

2. Soumissions, contrats et règlements

2.19 Adoption du projet de Règlement n° 1282-26 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1282-26 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux*;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 31 mars 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.20 Adoption du Règlement n° 1188-19- 01 concernant l'interdiction d'objets de plastique à usage unique sur le territoire de la Municipalité

D'ADOPTER le projet de *Règlement n° 1282-26 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux;*

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 31 mars 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

2. Soumissions, contrats et règlements

2.21 Adoption du second projet de Règlement n° 1171-19-05 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 9 avril 2019, le Règlement de zonage n° 1171-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 24 février 2026 le projet de Règlement n° 1171-19-05, résolution 2026-02-056;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 24 février 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

D'ADOPTER le second projet de *Règlement n° 1171-19-05 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19* ayant pour objet de permettre l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-115.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.22 Adoption Règlement n° 1277-25 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux

D'ADOPTER le *Règlement n° 1277-25 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux*, tel que présenté afin de permettre à la Municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités pour l'année 2026.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.23 Adoption Règlement n° 1281-26 fixant les règles et conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale

D'ADOPTER le *Règlement n° 1281-26 fixant les règles et conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale*, tel que présenté afin d'établir les règlements de la bibliothèque municipale.

RESSOURCES HUMAINES

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

3. Ressources humaines



TRAVAUX PUBLICS

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du mensuel au 28 février 2026



SAINT-HIPPOLYTE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

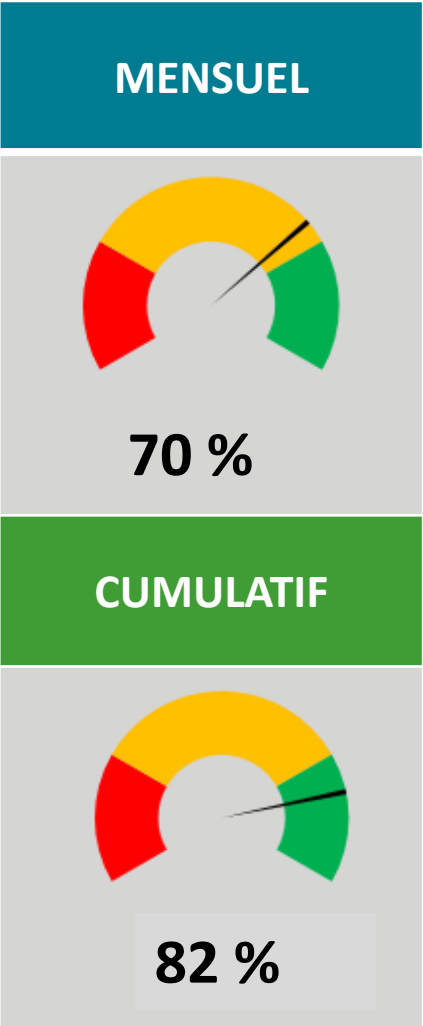
Imprimé le 26 février 2026

Service: TRAVAUX PUBLICS
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information

Qualité des services

Rapport des indicateurs de performance - février 2026

TRAVAUX PUBLICS	Demande	Mensuel		Depuis le début de l'année	
	En attente	Complétée	Reçue	Complétée	Reçue
CHEMIN	9	1	0	1	1
DEMANDE INTERSERVICES	0	1	0	4	4
DENEIGEMENT	2	5	3	14	15
ECLAIRAGE	18	2	15	14	25
EDIFICES MUNICIPAUX	0	0	0	1	0
FOSSÉ	4	1	0	1	0
NETTOYAGE ET ENTRETIEN	0	0	0	1	1
PONCEAU	2	0	0	0	1
SIGNALISATION	2	3	2	4	3
VOIRIE	0	1	0	1	0
Total TRAVAUX PUBLICS	37	14	20	41	50
Total	37	14	20	41	50



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du mensuel

Activités de déneigement

MOIS	NEIGE (CM)	PLUIE (MM)	NOMBRE DE SORTIES	REMARQUE
Novembre	47	64	13	
Décembre	56	16	17	
Janvier	66	22	18	
Février	20	0	7	

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du mensuel

Activités à venir en mars

- Opérations de déneigement;
- Opération de colmatage de nids de poule;
- Mise à niveau des équipements.

RAPPEL:

- Le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 1^{er} avril, entre minuit et 7 h (règlement SQ-900).
- Respectez les limites de vitesse pour votre sécurité;
- Respectez nos travailleurs à l'approche des chantiers routiers;
- Être courtois avec les entrepreneurs de déneigement;

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du mensuel – Rappel important

Assurez-vous de mettre vos bacs dans vos entrées à plus **d'un mètre** de la bordure de la rue ou du trottoir et non dans l'emprise afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Merci de votre collaboration!



URBANISME

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport mensuel

PERMIS



Municipalité de Saint-Hippolyte
2253 chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte
J8A 1A1
Téléphone : (450) 963-2305 Télécopieur : (450) 963-2367

TYPE / NATURE / DESCRIPTION	PERMIS NO
PROPRIÉTAIRE	ÉMIS LE
	EN VIGUEUR JUSQU'AU
SITE DES TRAVAUX CADASTRE(S)	
RESPONSABLE DU DOSSIER	
Signature: _____	
CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE	

Comparatif	Mensuel (février 2026 *)			Annuel		
	2026	2025	±	2026	2025	±
TOTAL						
# émis	24	45	- 21	67	88	- 21
\$ totale	614 K\$	2,509 M\$	- 1,895 M\$	4,334 M\$	5,834 M\$	- 1,5 M\$
RÉSIDENCE						
# émis	1	5	-4	5	11	-6
\$ totale	250 K\$	1,741 M\$	- 1,491 M\$	2,231 M\$	4,261 M\$	- 2,030 M\$
Inst. sept	4	7	-3	13	16	-3

*Données au 26 février 2026

TYPE DE PERMIS	#
Installation septique	4
Rénovation / amélioration rés. + 5 000 \$	4
Logement d'appoint ou intergénérationnel	2
Agrandissement résidentiel -18m2	1
Changement d'usage	1
Construction neuve maison	1
Démolition habitation	1

5. Urbanisme

Demandes de dérogations mineures

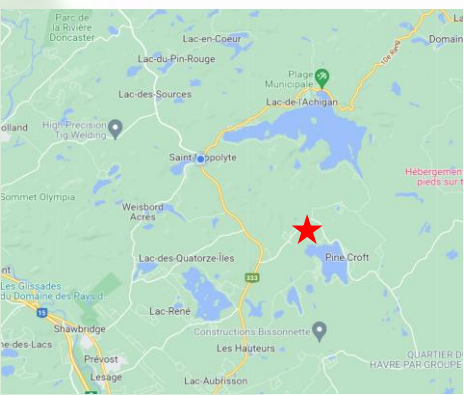
DÉROGATIONS
MINEURES



5. Urbanisme

5.2 DDM 2025-0047: 20, 127^e Avenue – 1/4

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour le garage détaché projeté, que celui-ci empiète d’au maximum 4 mètres dans la marge avant de 6 mètres calculée à partir de la bande tampon avant de 6 mètres et qu’il empiète d’au maximum 1 mètre dans la marge avant secondaire de 6 mètres calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1500 m².



20, 127^e Avenue

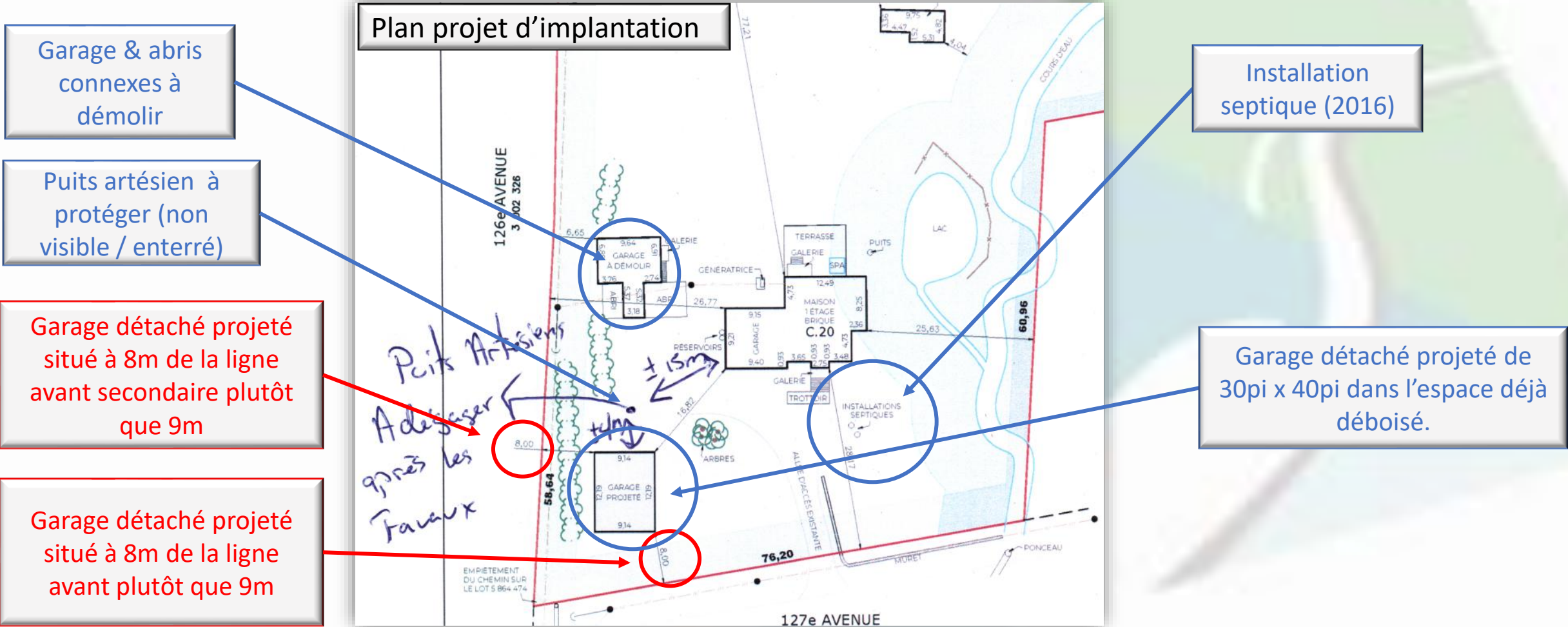
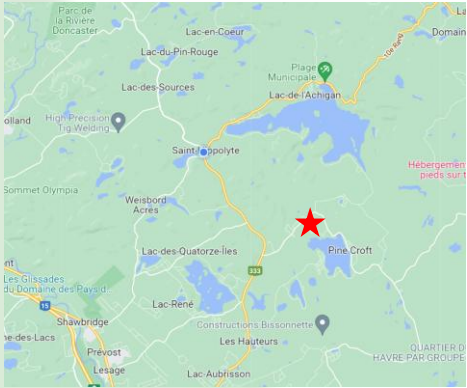
Garage à démolir

Emplacement déboisé pour nouveau garage



5. Urbanisme

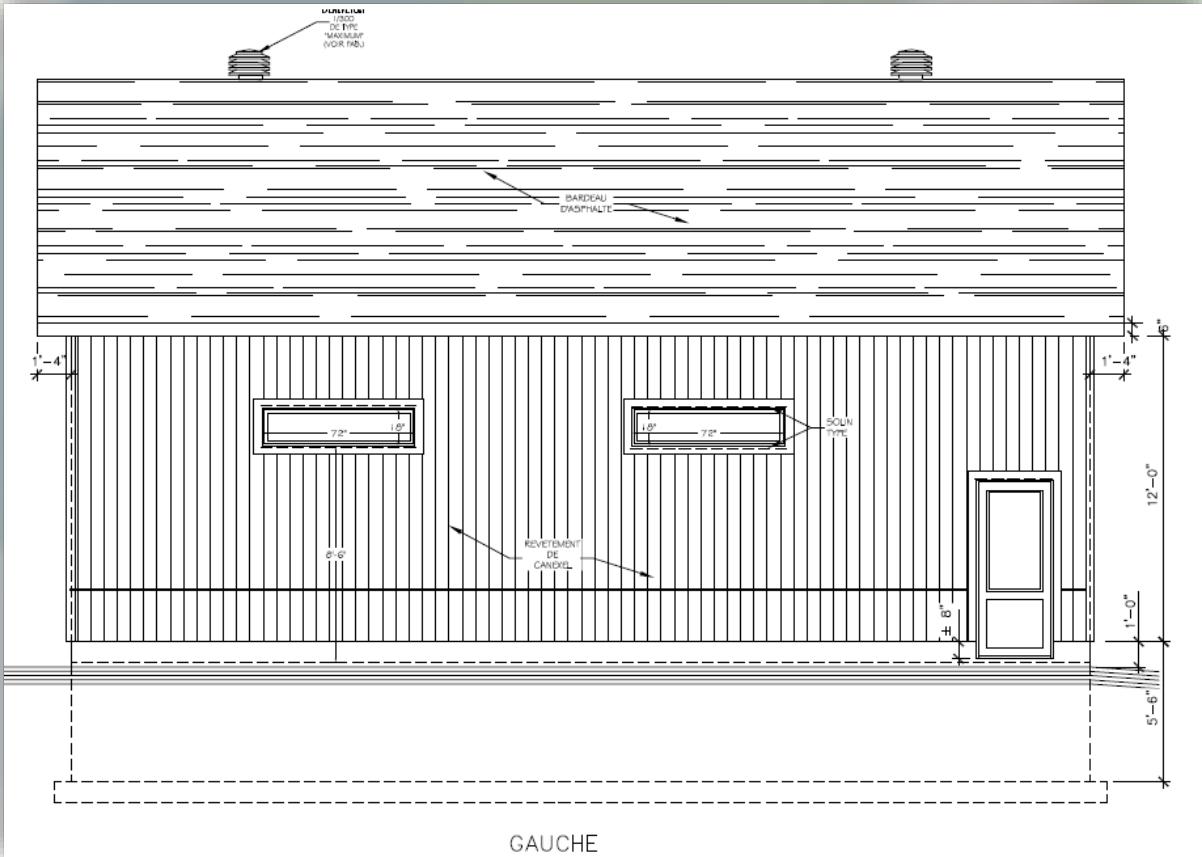
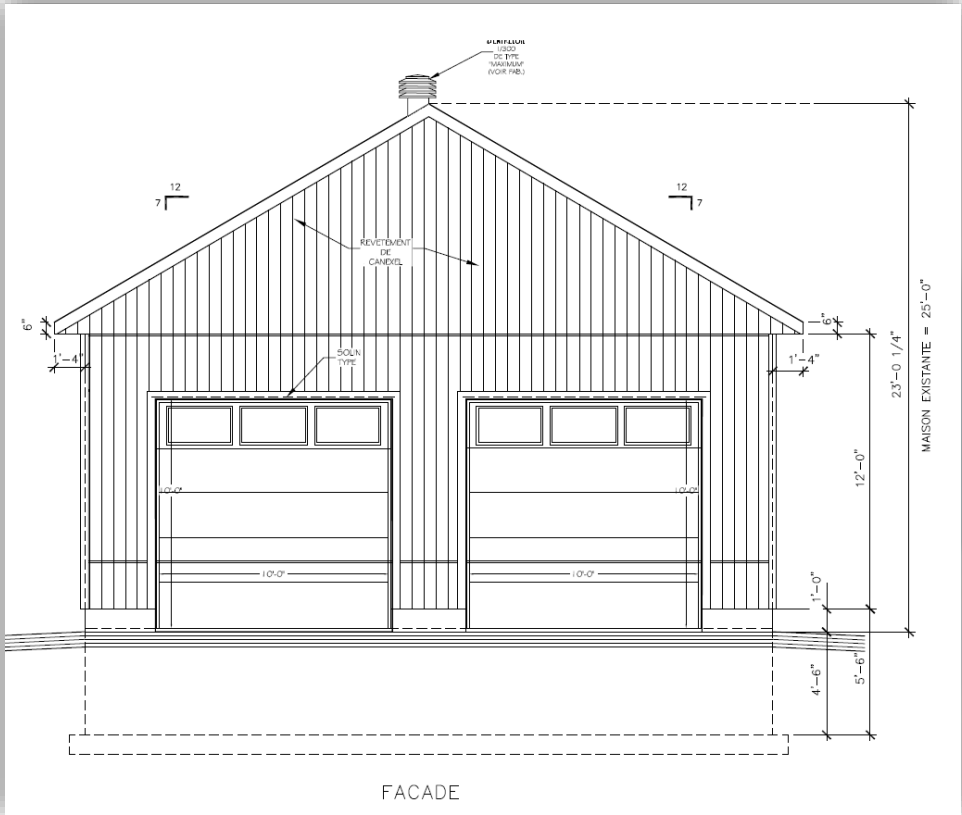
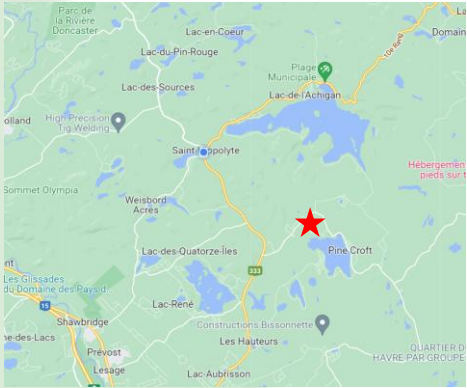
5.2 DDM 2025-0047: 20, 127^e Avenue – 2/4



5. Urbanisme

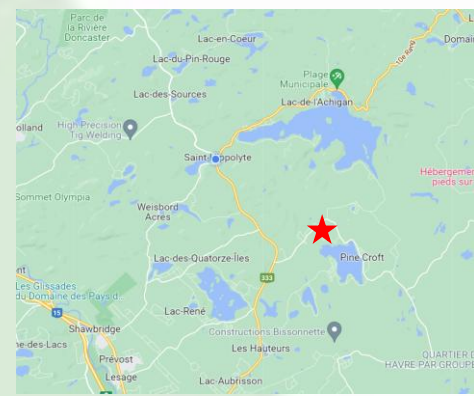
5.2 DDM 2025-0047: 20, 127^e Avenue – 3/4

Plan du garage détaché projeté



5. Urbanisme

5.2 DDM 2025-0047: 20, 127^e Avenue – 4/4



Garage à démolir



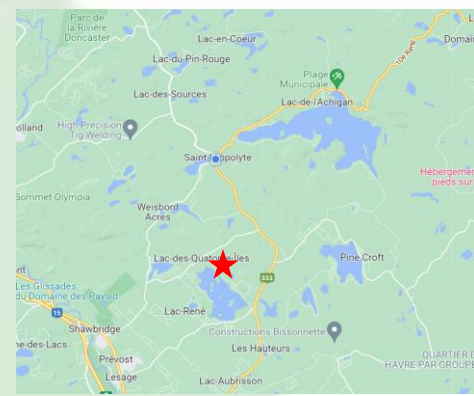
Emplacement nouveau garage
projeté (déjà déboisé)



5. Urbanisme

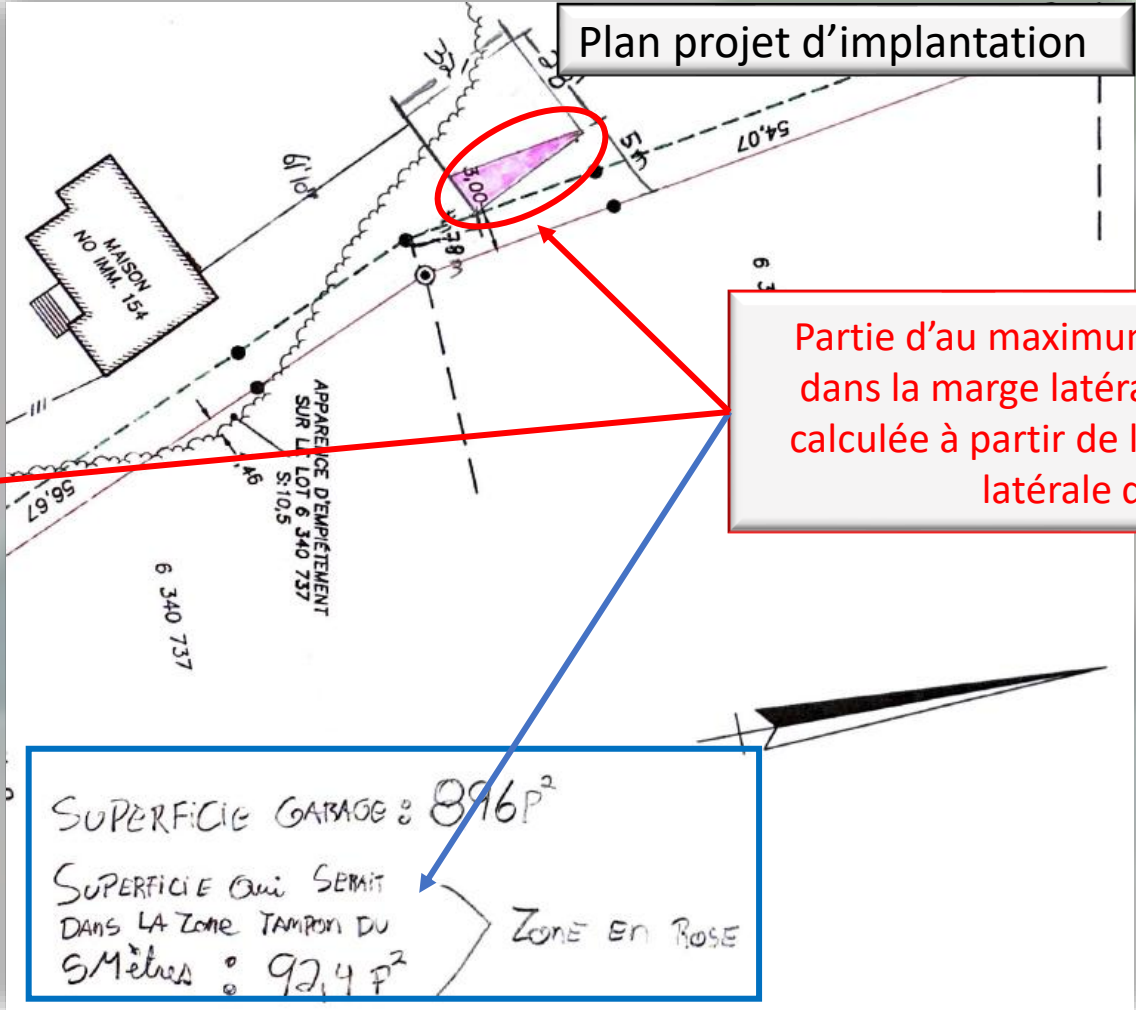
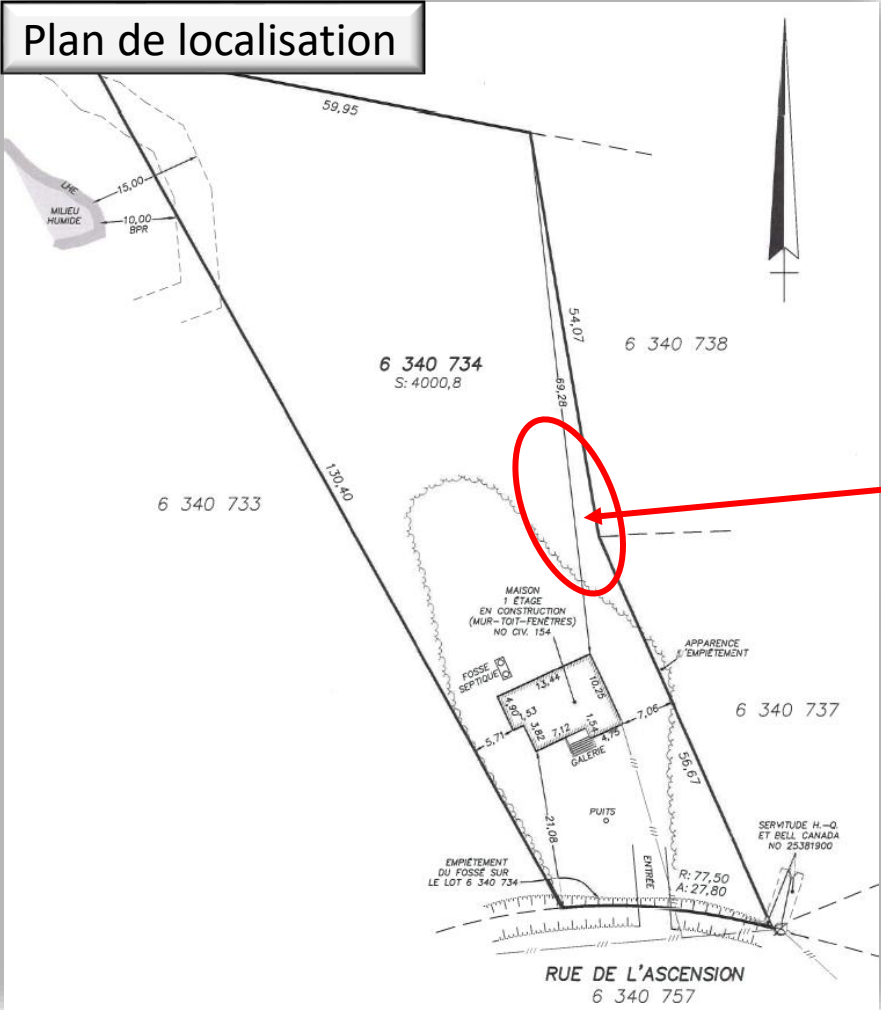
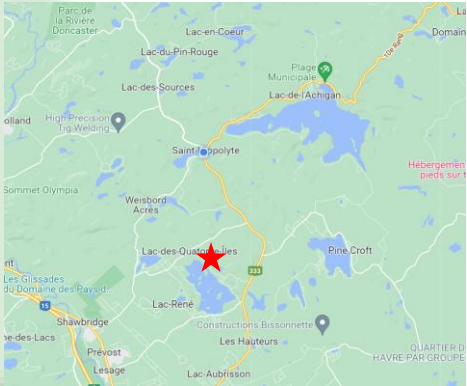
5.3 DDM 2026-0005: 154, rue de l'Ascension – 1/4

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour le garage détaché projeté de 83,3 m² (896 pi²), qu'une partie de celui-ci empiète d'au maximum 9,3 m² (100 pi²) dans la marge latérale droite de 2 mètres calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1500 m².



5. Urbanisme

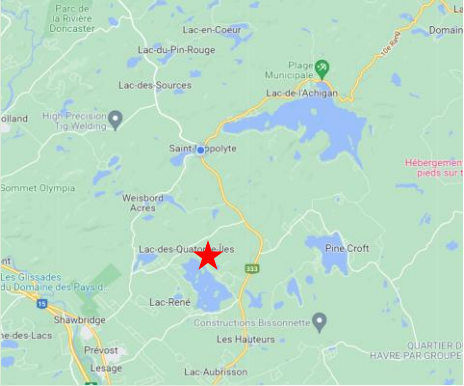
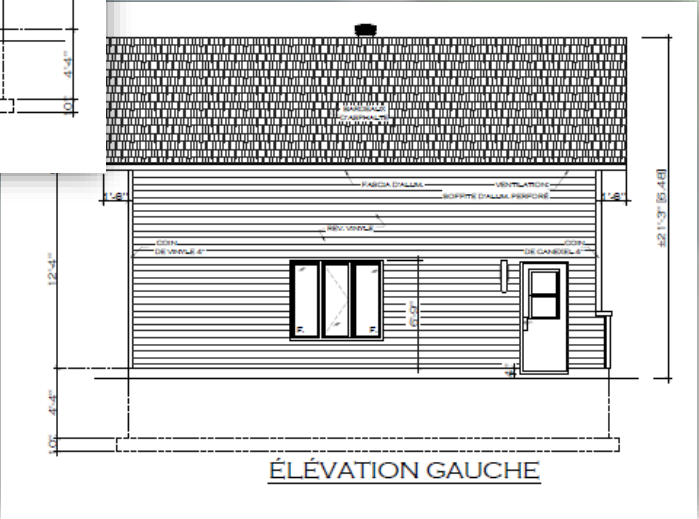
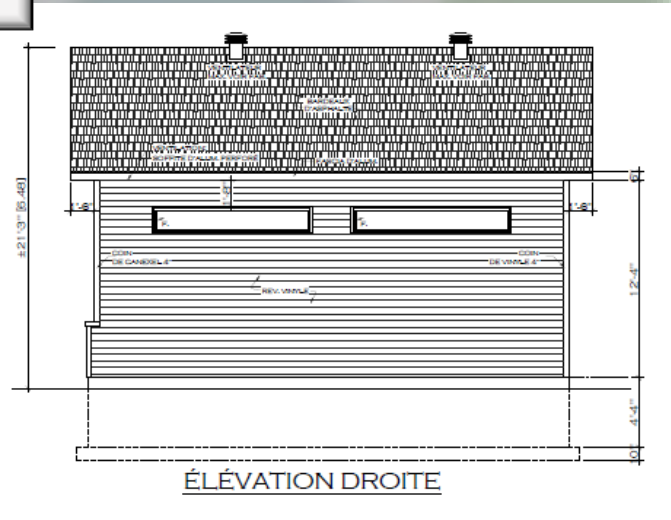
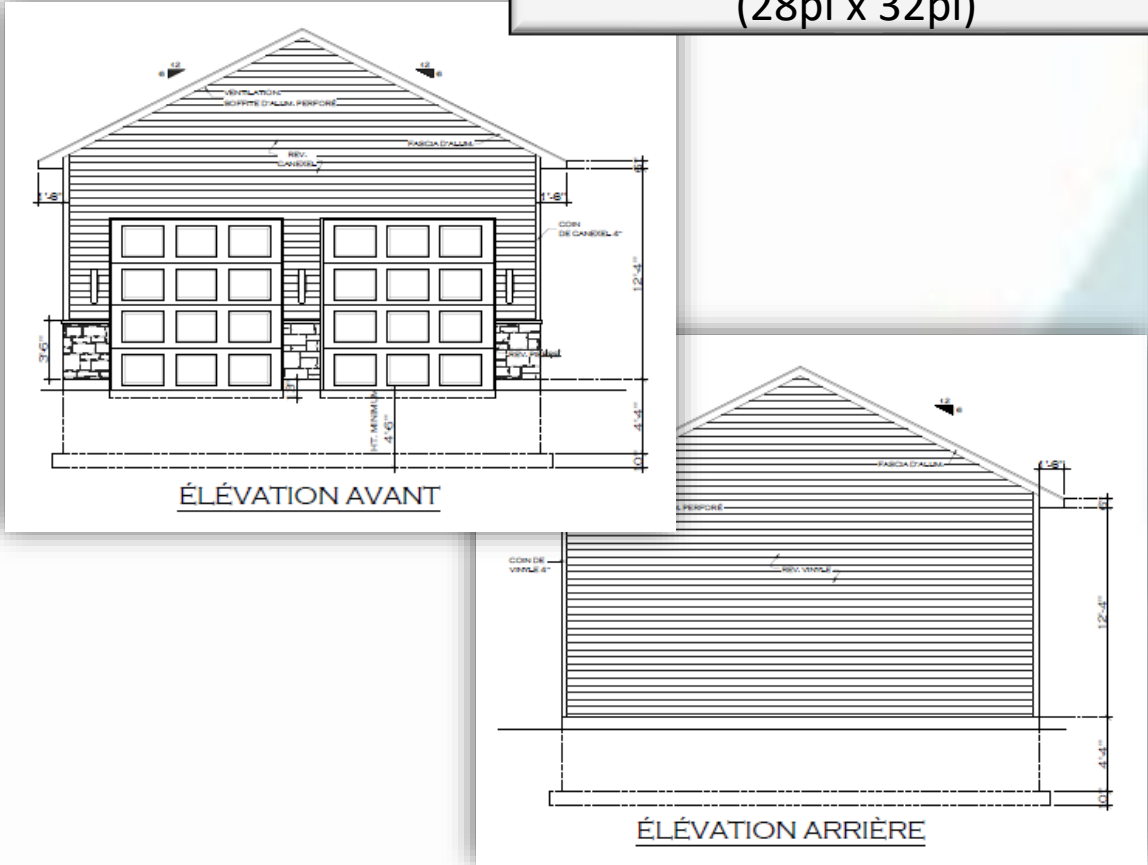
5.3 DDM 2026-0005: 154, rue de l'Ascension – 2/4



5. Urbanisme

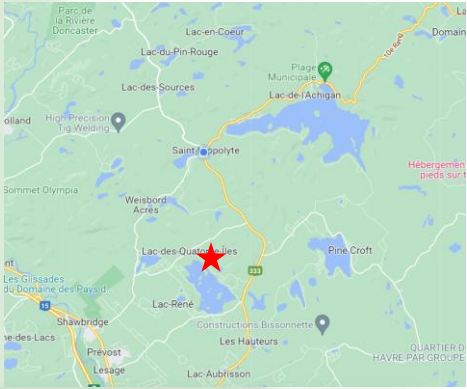
5.3 DDM 2026-0005: 154, rue de l'Ascension – 3/4

Plan du garage détaché projeté
(28pi x 32pi)



5. Urbanisme

5.3 DDM 2026-0005: 154, rue de l'Ascension – 4/4



Vue de la rue



Vue arrière



Emplacement approximatif
(cour latérale)



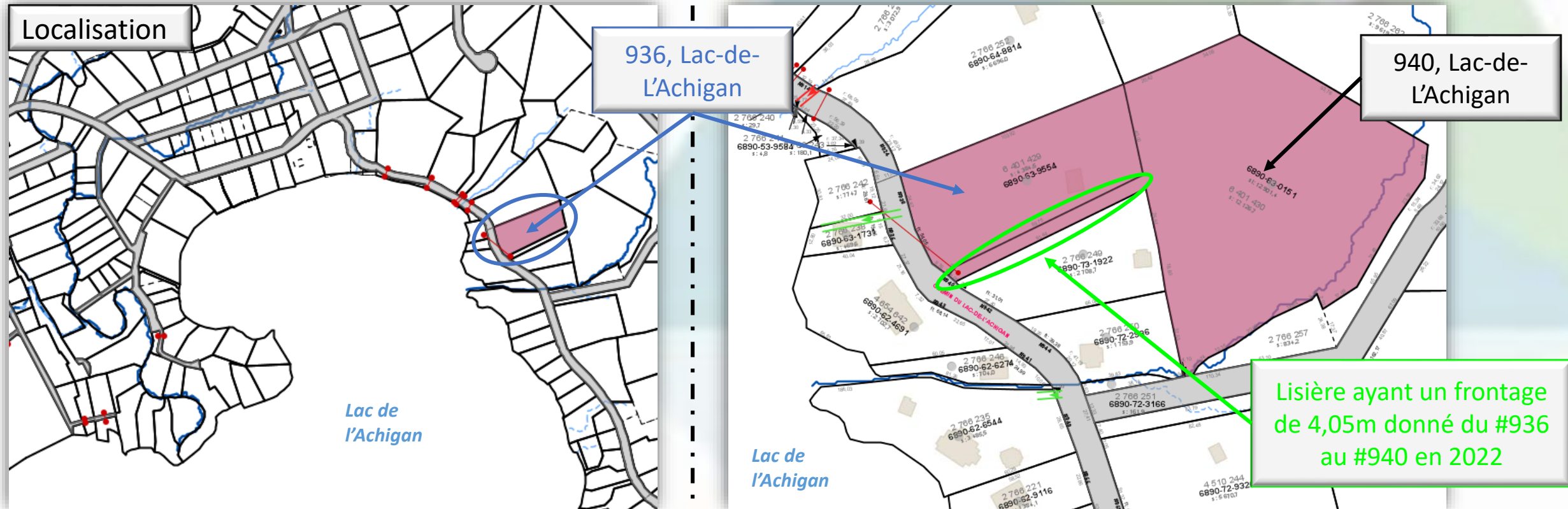
Emplacement nouveau garage
projeté (déjà déboisé)

Vue du côté de notre terrain vers le voisin

5. Urbanisme

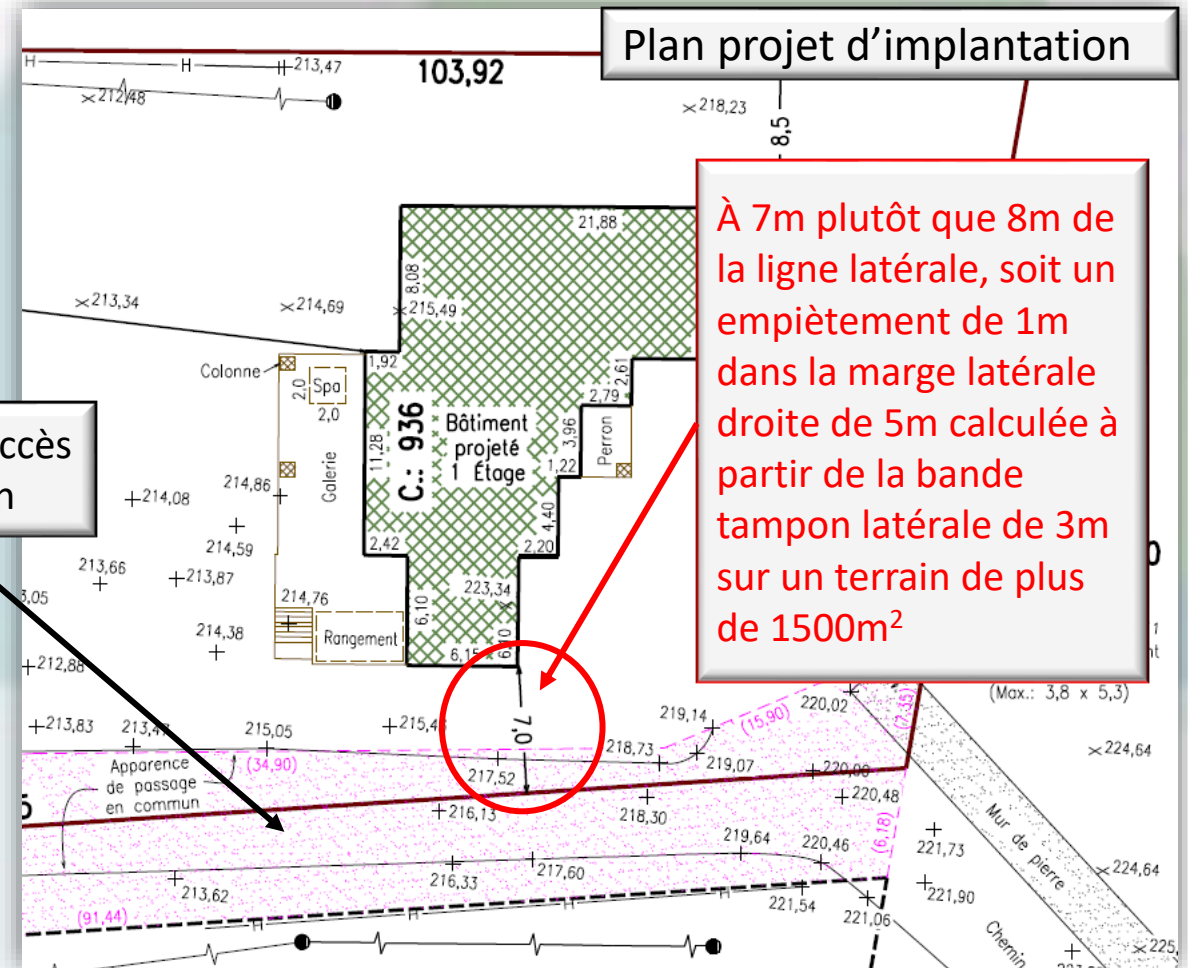
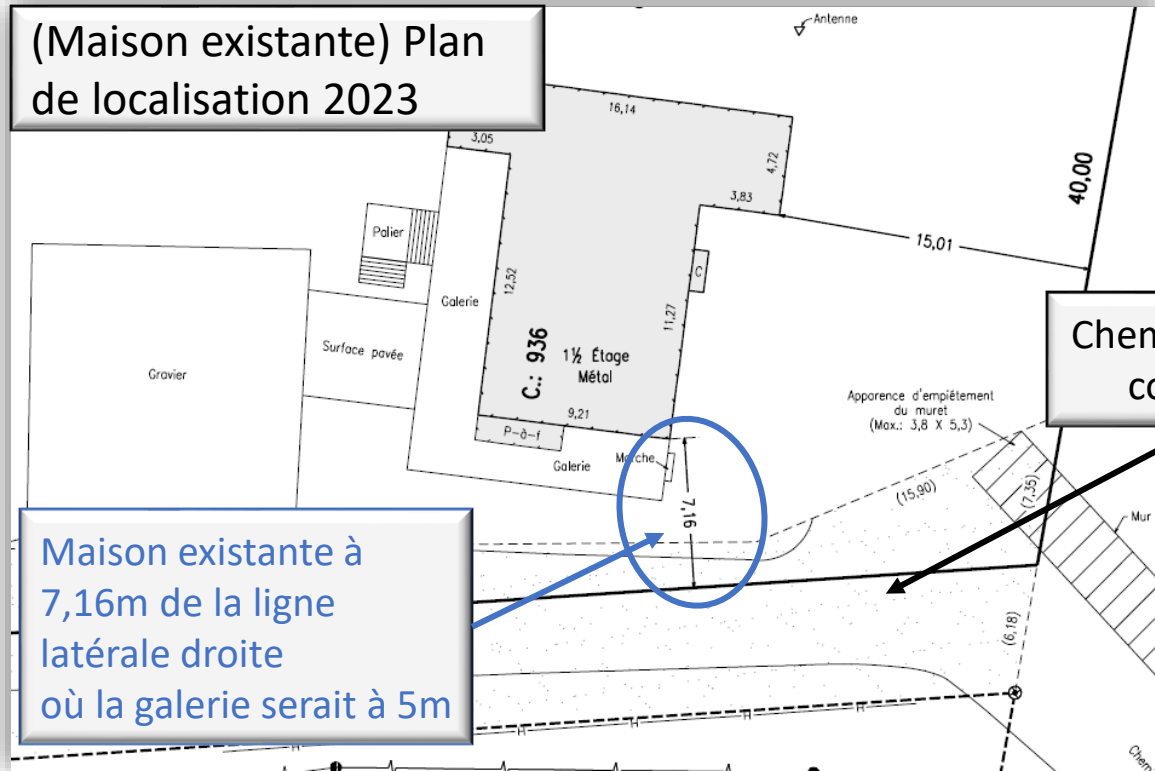
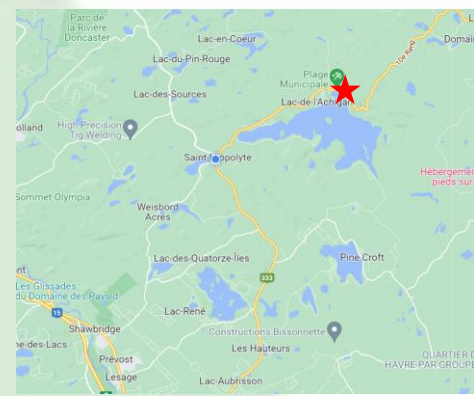
5.4 DDM 2026-0007: 936, chemin du Lac-de-l'Achigan – 1/4

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète d'au maximum 1 mètre dans la marge latérale droite de 5 mètres calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1500 m².



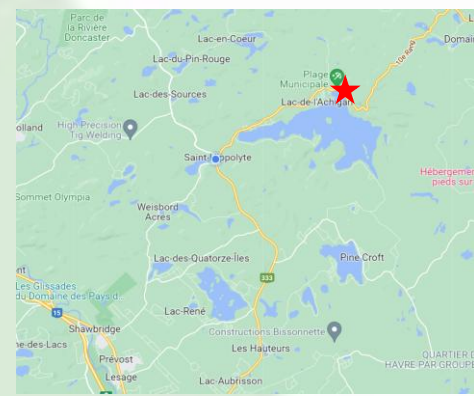
5. Urbanisme

5.4 DDM 2026-0007: 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 2/4



5. Urbanisme

5.4 DDM 2026-0007: 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 3/4



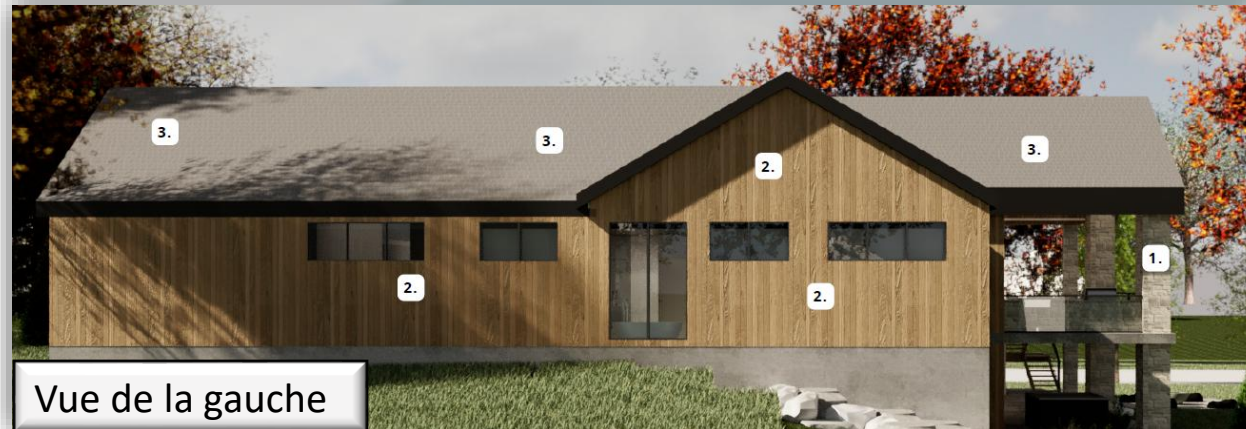
Maison projetée (projection 3D)



Vue de la rue



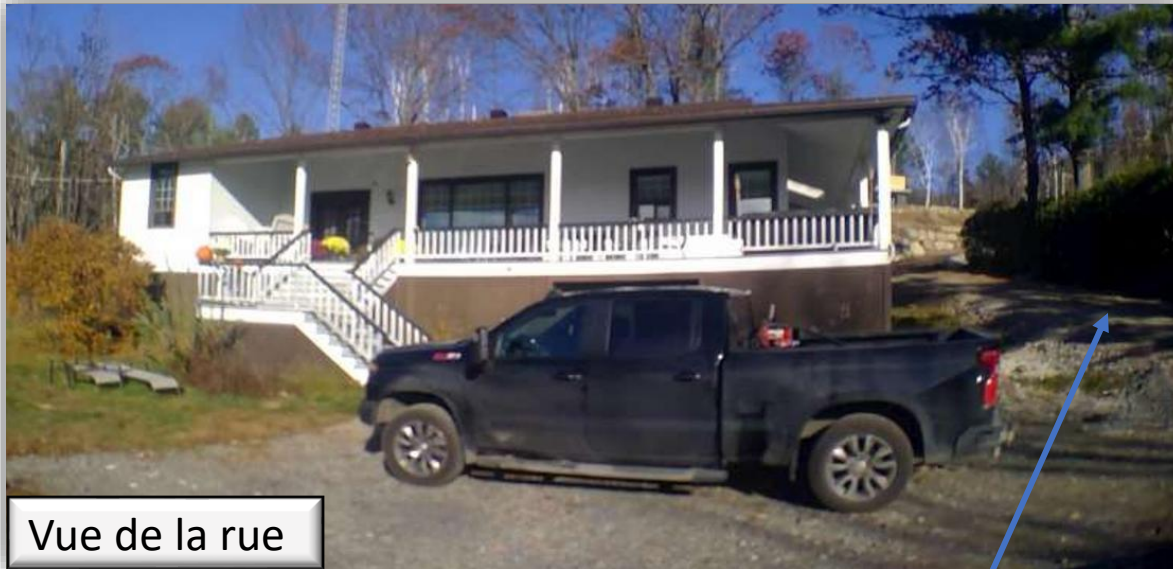
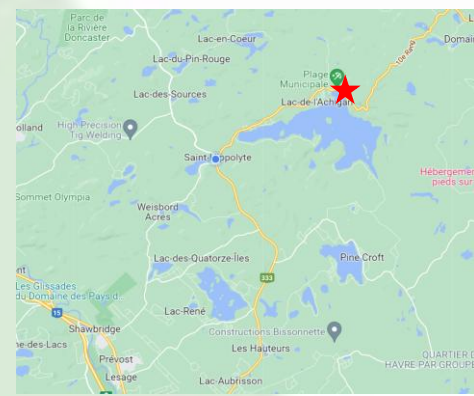
Vue de l'accès commun



Vue de la gauche

5. Urbanisme

5.4 DDM 2026-0007: 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 4/4



Vue de la rue

Photos maison existante

Chemin d'accès
commun



Vue arrière

5. Urbanisme

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

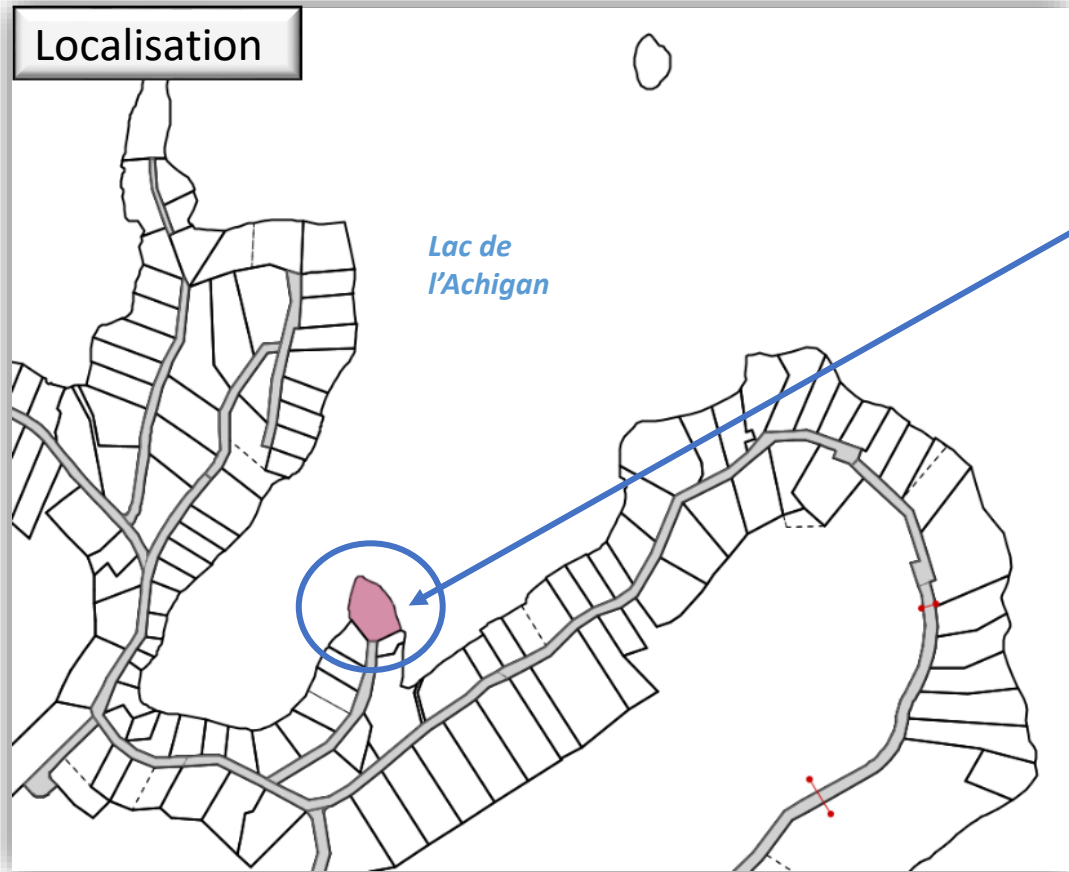
PIIA

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

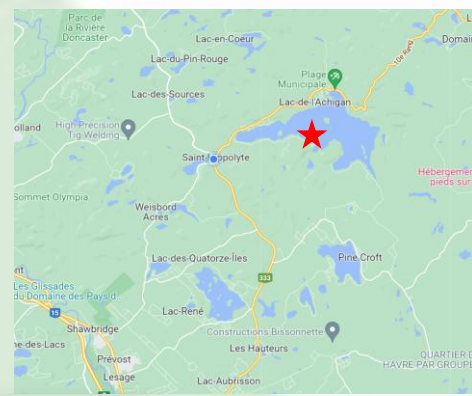
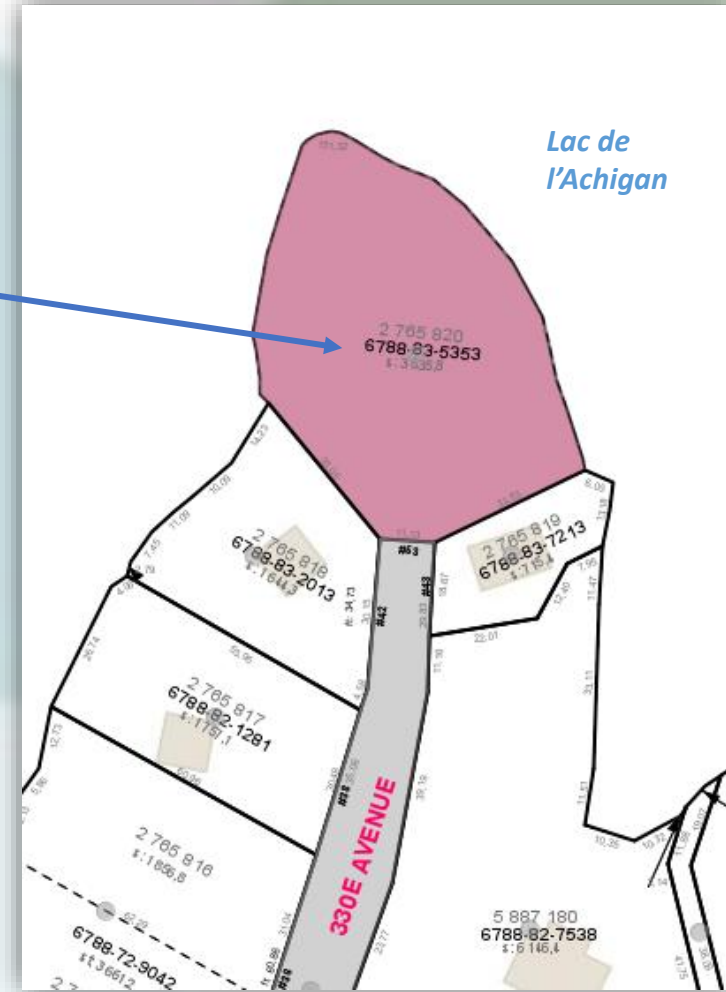


5. Urbanisme

5.5 PIIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 1/7

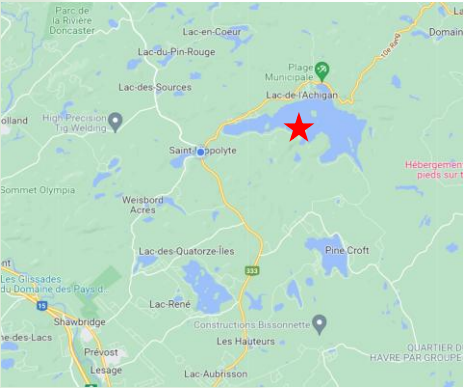


53, 330^e Avenue

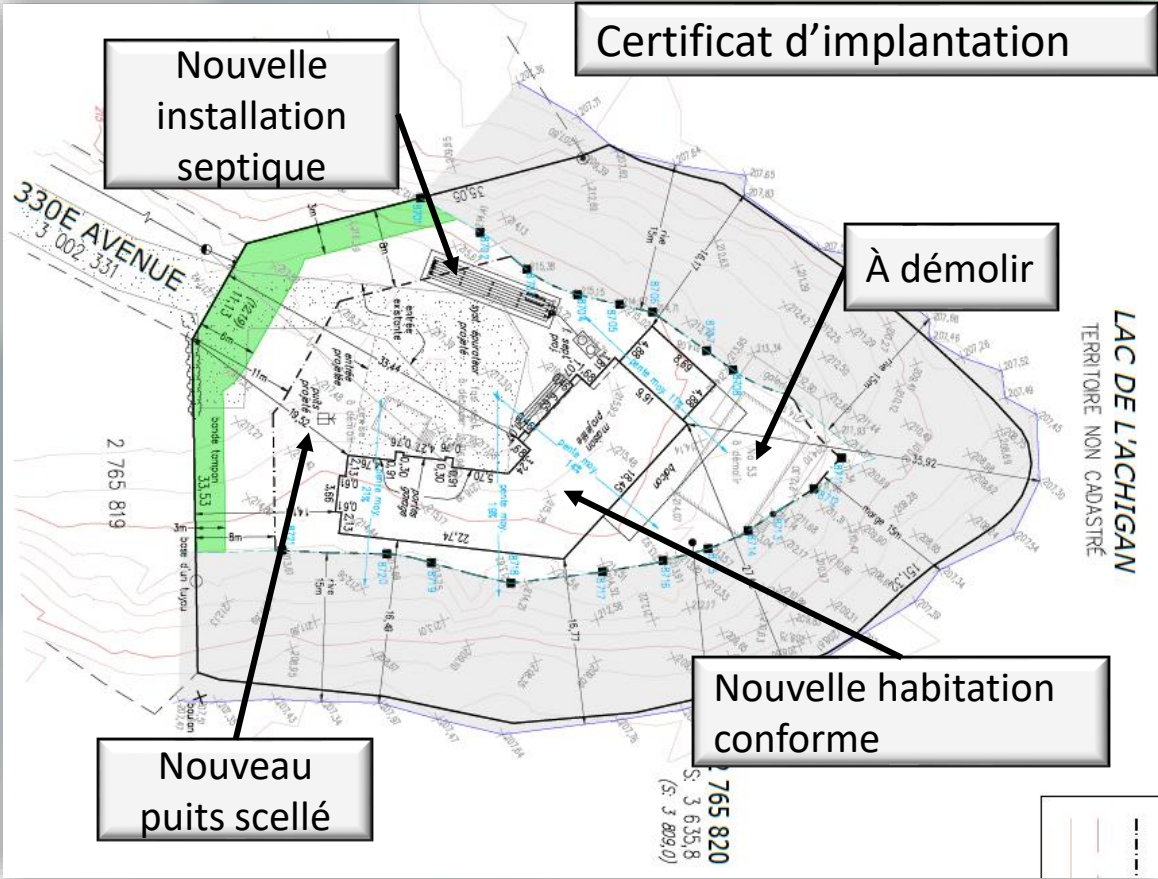


5. Urbanisme

5.5 PIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 2/7



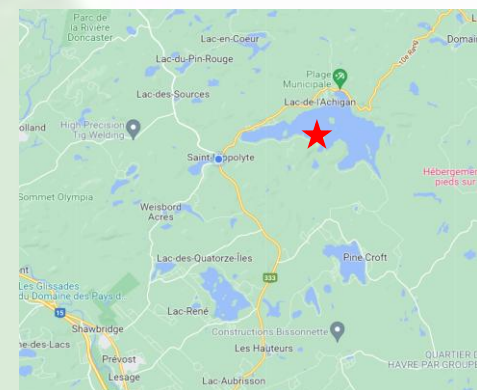
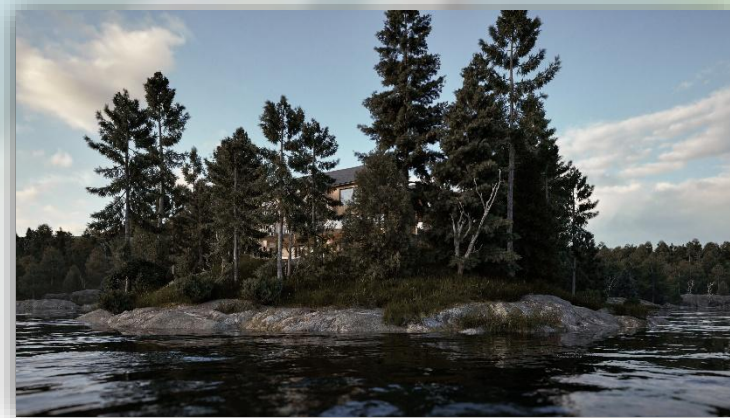
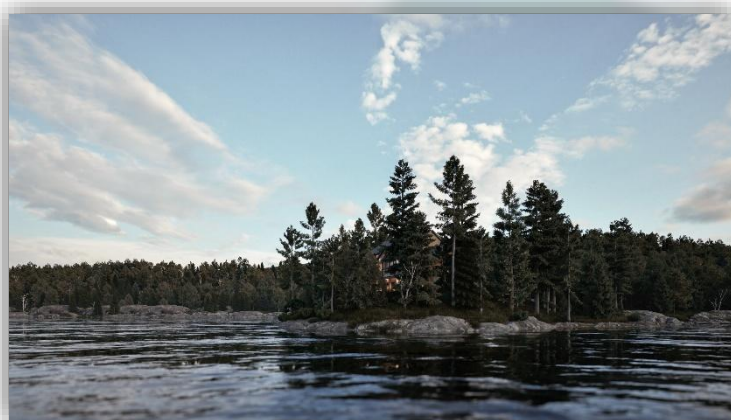
Vue aérienne
(existant - 53, 330^e Avenue)



5. Urbanisme

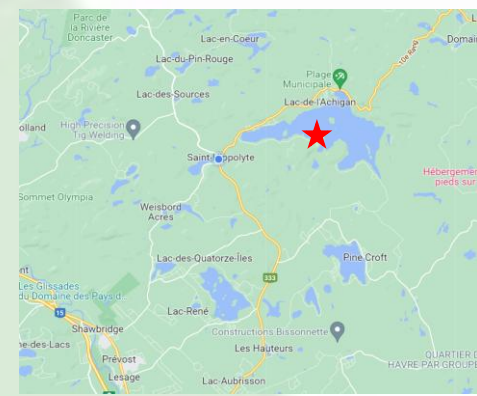
5.5 PIIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 3/7

Projections 3D



5. Urbanisme

5.5 PIIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 4/7



Projections 3D – Retrait des encastrés avec **X rouge** à la demande du CCU (2026-02-13)

5. Urbanisme

5.5 PIIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 5/7

Matériaux de revêtement



E



A



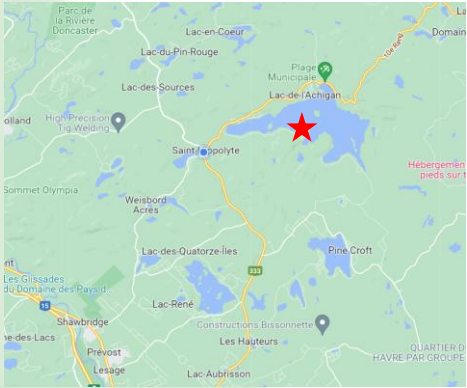
B-D



C-F

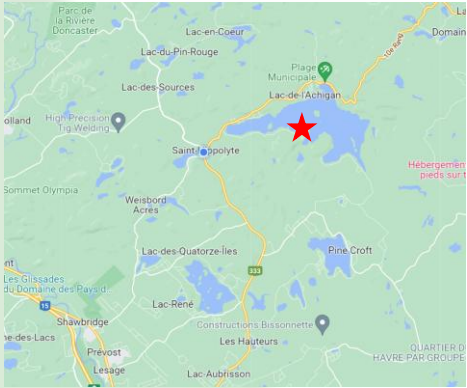


- A. Toiture: PB, Signature, Cumin;
- B. Revêtement mural: Parement d'épinette brute neuve Maxi Forêt, Scandinave 6po;
- C. Facia: Anthracite;
- D. Soffite: Épinette;
- E. Revêtement de pierres;
- F. Fenêtre: Anthracite.



5. Urbanisme

5.5 PIIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 6/7



Matériaux de revêtement...suite

Comparaison des résultats	Type	Lumière visible			Énergie Solaire		Hiver Nuit	Été				L/SG	Stress thermique			
		% Transm.	% Réflexion		% Transm. UV	% Réflexion Extérieur	% Transm.	Valeur U Btu/hr pi² °F	Valeur U Btu/hr pi² °F	CA	CGCS		GAIN CR Btu/(h pi²)	Ext.	Cen.	Int.
			INT	EXT												
6mm Verre gris / LowE SunGuard® SuperNeutral 68 on Gray surface 2 12.5mm / Argon 90% 6mm verre clair	Double	35	11	6	14	16	19	0.25	0.22	0.27	0.24	59	1.43			
6mm Verre clair / LowE SunGuard® SNR 43 surface 2 12.5mm / Argon 90% 6mm Verre clair	Double	43	14	27	17	42	19	0.24	0.21	0.25	0.22	54	1.94			

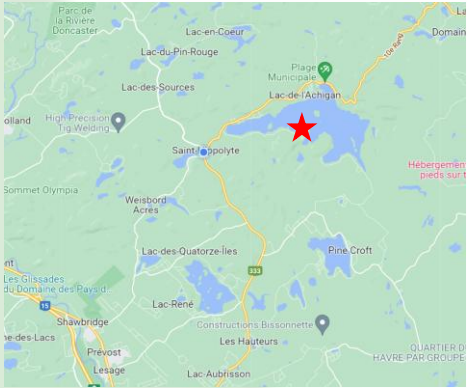
Ajout pellicule
solaire – côté lac
(en bleu clair)



ÉLÉVATION ARRIERE

5. Urbanisme

5.5 PIA 2025-0049 : 53, 330^e Avenue – 7/7

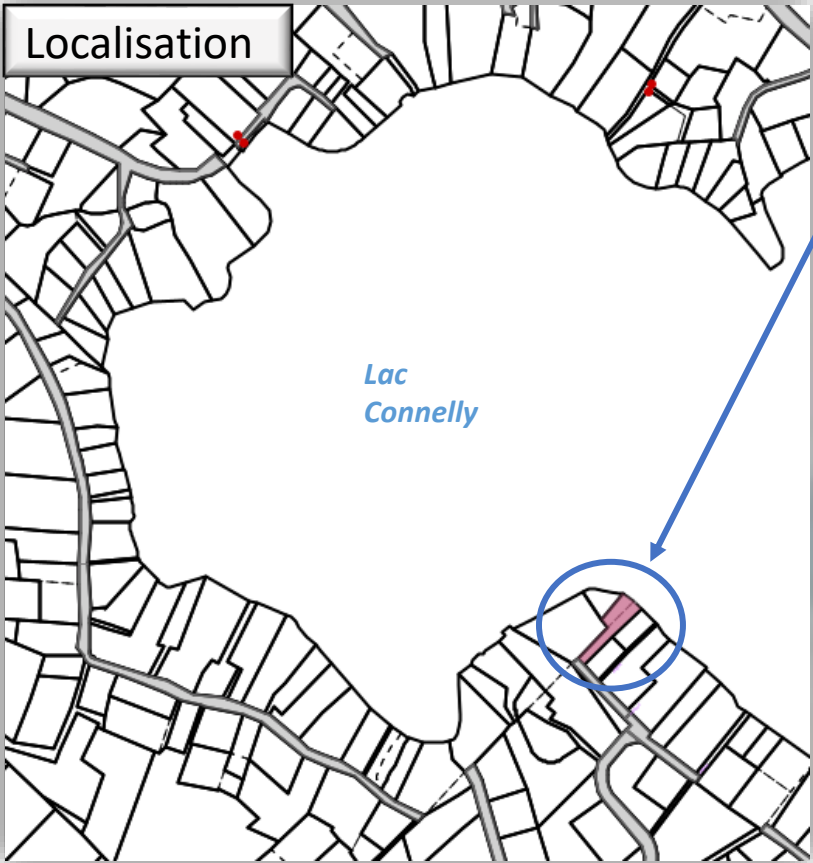
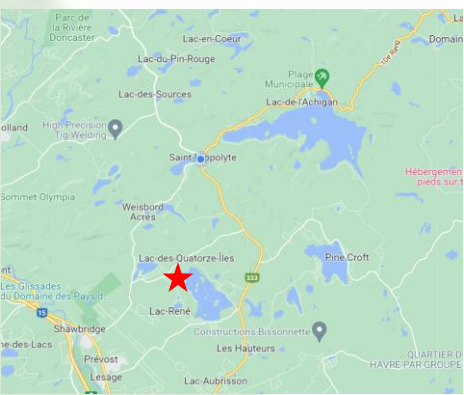


Maisons voisines

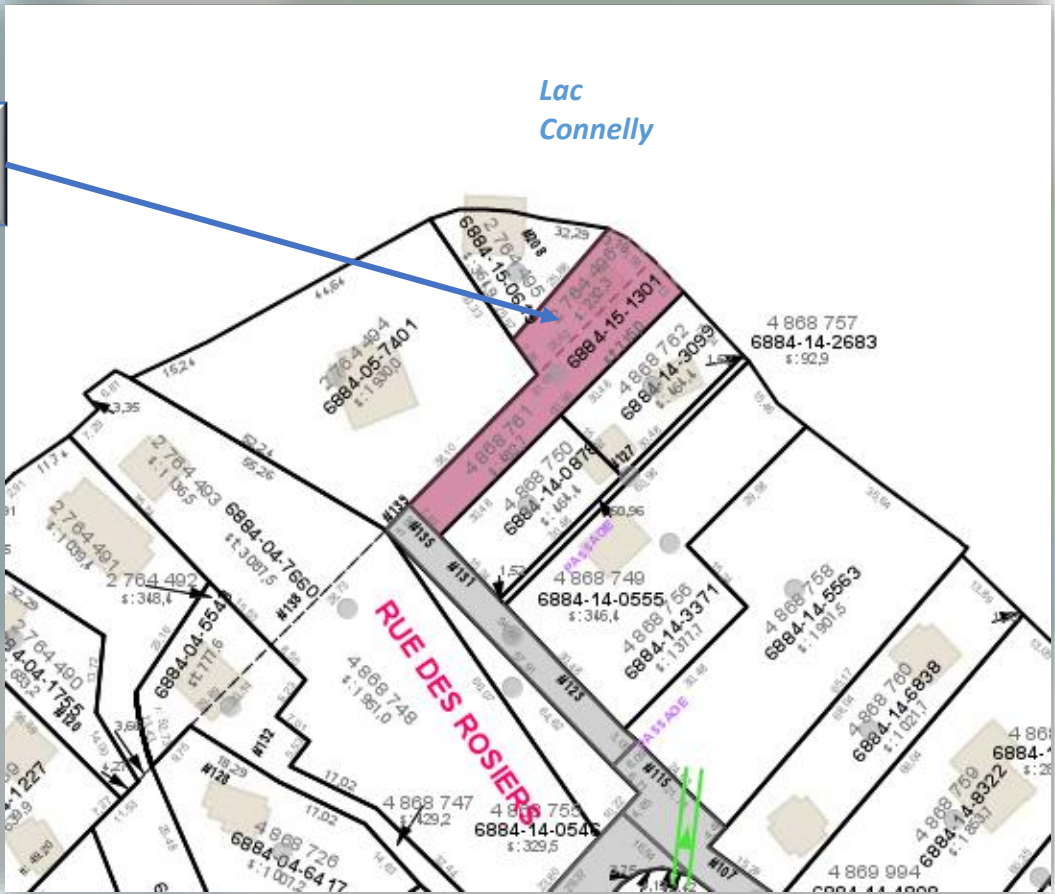


5. Urbanisme

5.6 PIIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 1/7 Reconstruction bâtiment principal – Lac Connelly

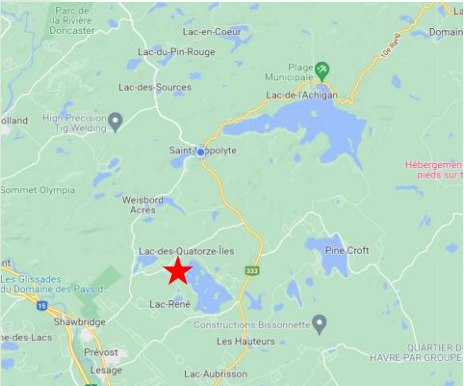


135, rue des
rosiers

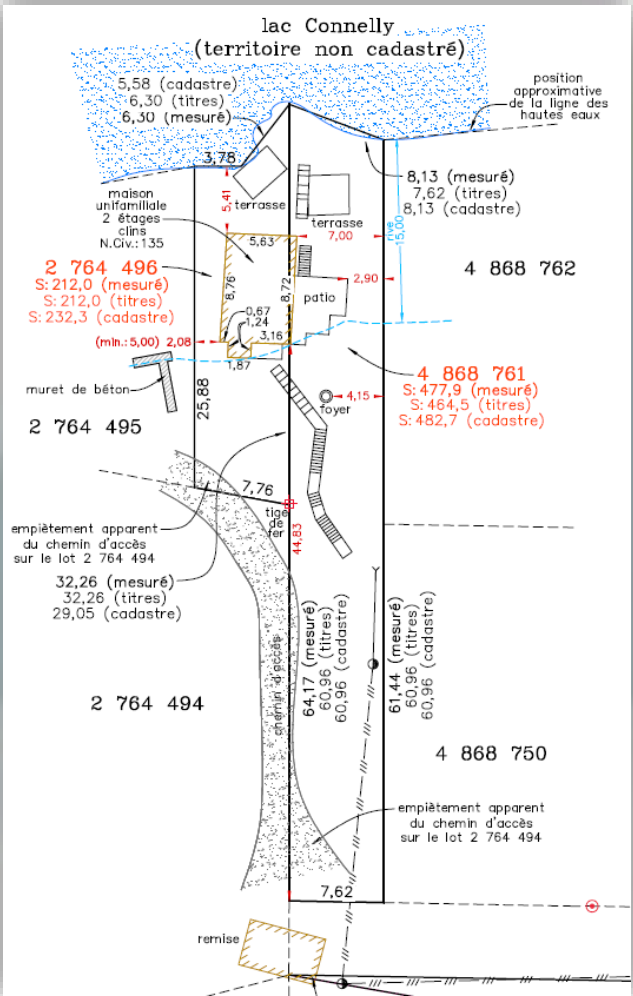


5. Urbanisme

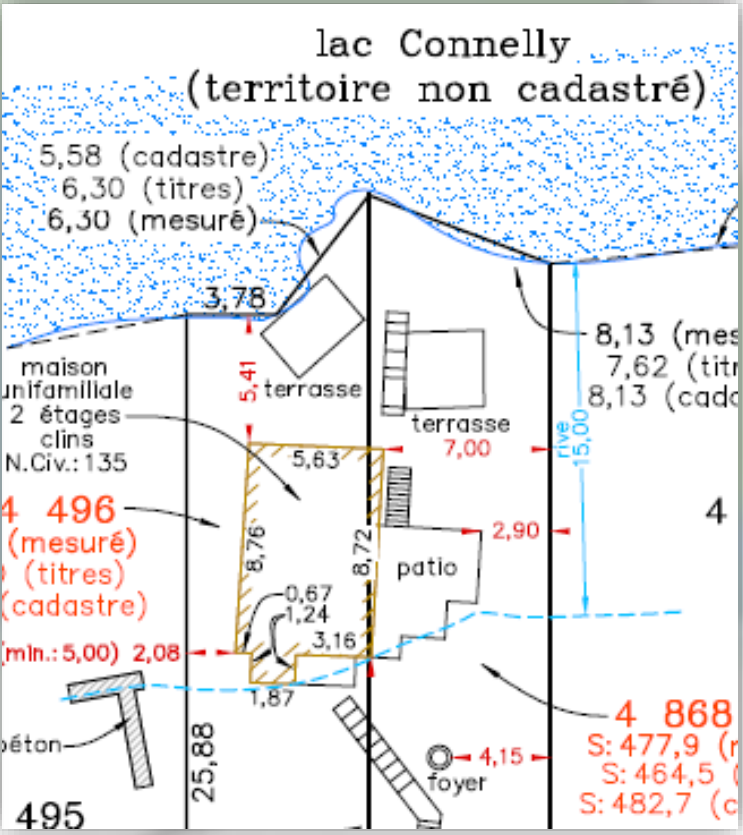
5.6 PIIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 2/7



Vue aérienne
(existant, 135, rue des Rosiers)

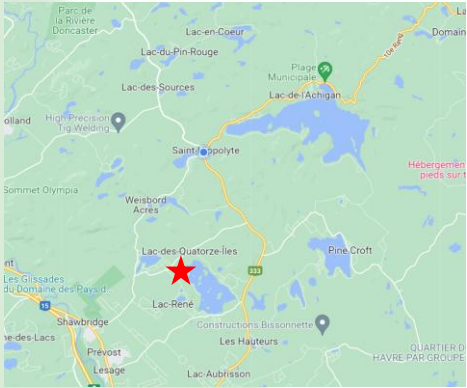


Certificat de localisation

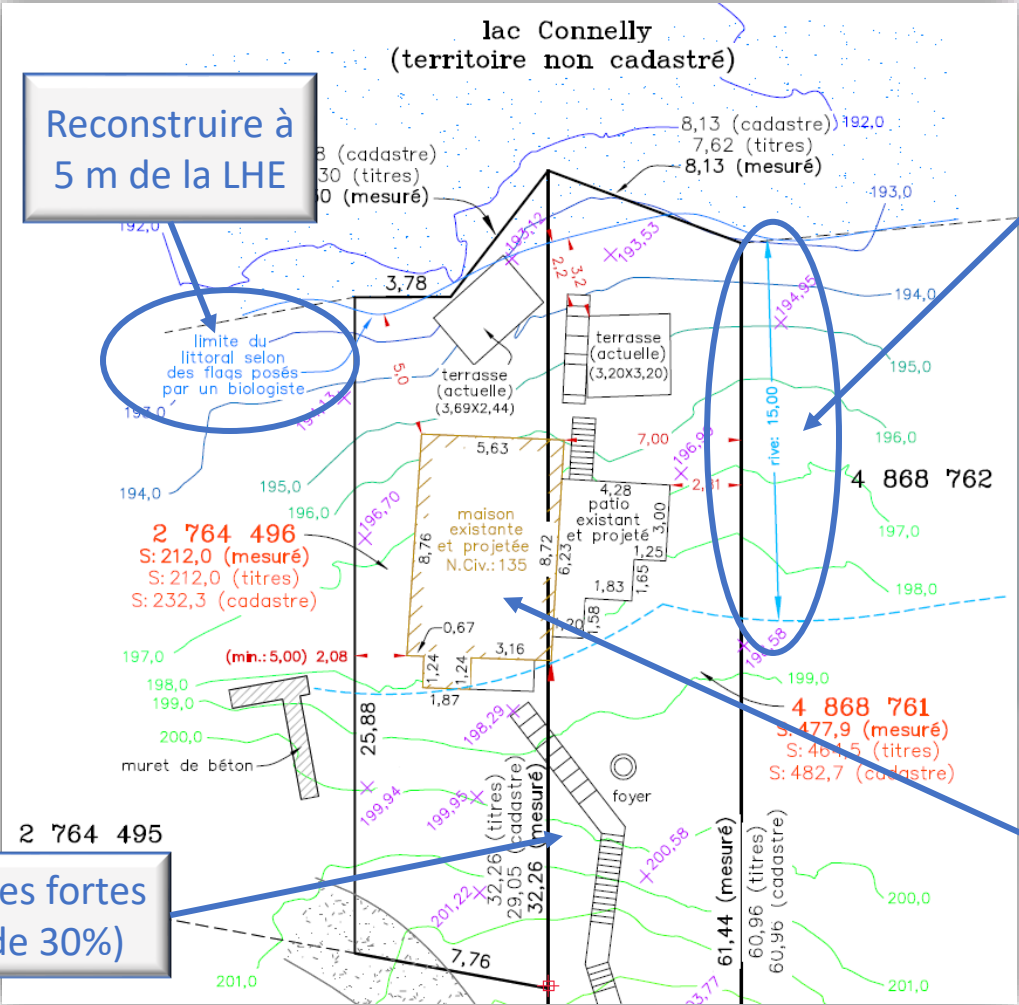


5. Urbanisme

5.6 PIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 3/7

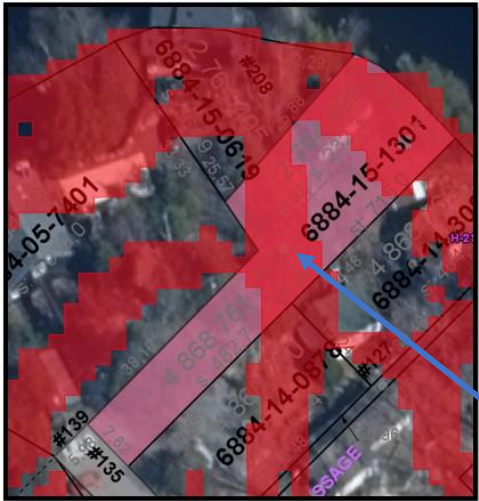


Plan projet
d'implantation



Reconstruire à
5 m de la LHE

Impossible de
déplacer pour ne
pas empiéter plus
sur la rive



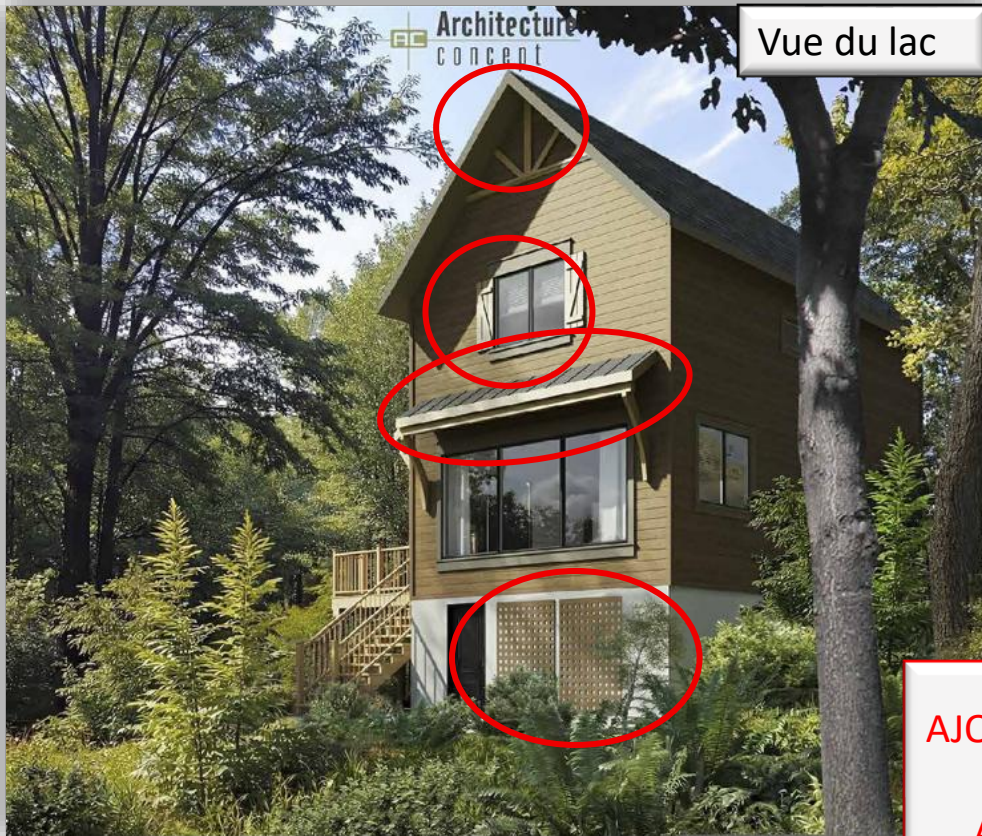
Pentes fortes
(+ de 30%)

Même dimension que l'existante
sans augmentation du nombre de
chambres à coucher

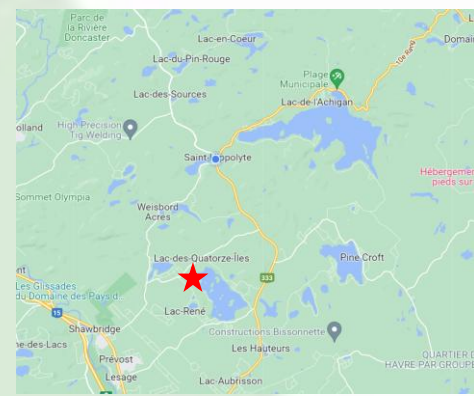
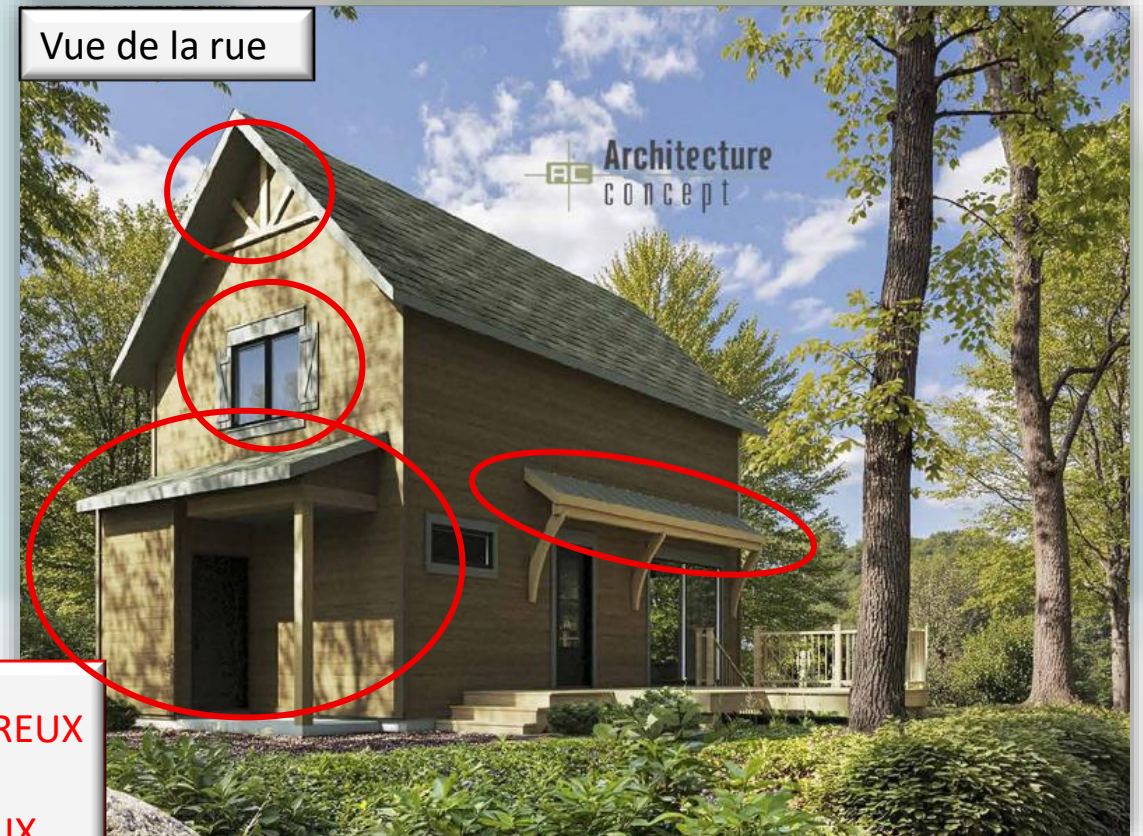
5. Urbanisme

5.6 PIIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 4/7

Projections 3D



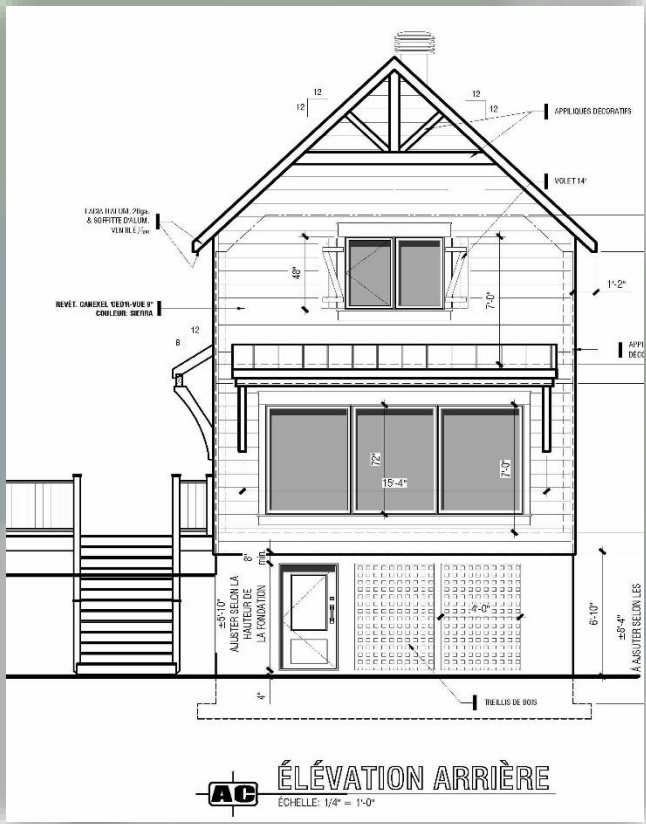
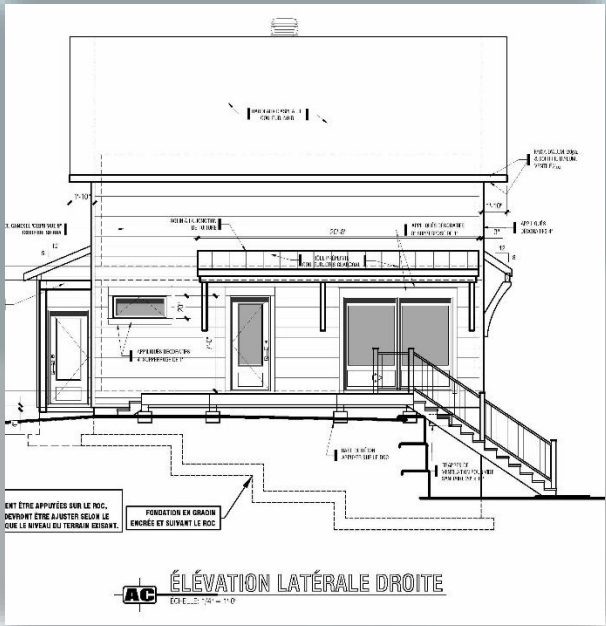
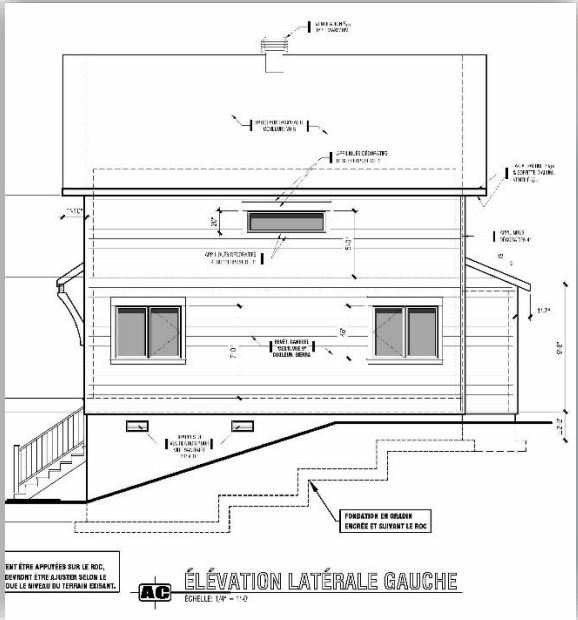
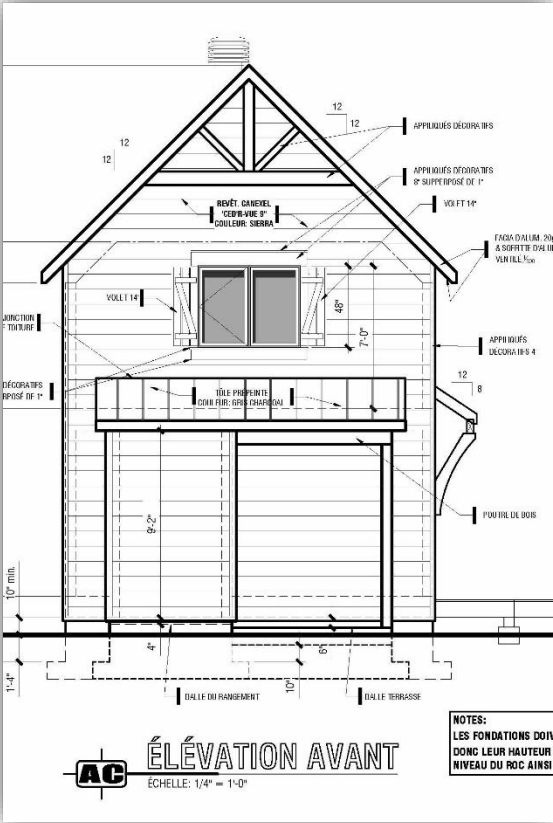
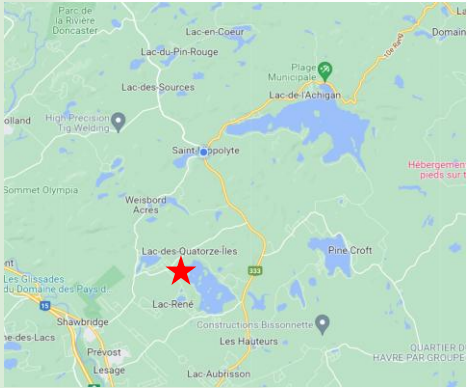
AJOUTS DE NOMBREUX DÉTAILS ARCHITECTURAUX



5. Urbanisme

5.6 PIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 5/7

Plans de construction



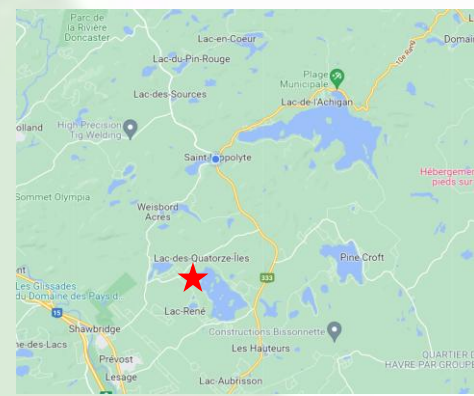
5. Urbanisme

5.6 PIIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 6/7

Matériaux de revêtement



NOUVELLES COULEURS DE
REVÊTEMENT EXTÉRIEURS :
CANEXEL DE COULEUR
SIERRA ET BARDEAUX
D'ASPHALTE DE COULEUR
DYNASTY BISCAINE

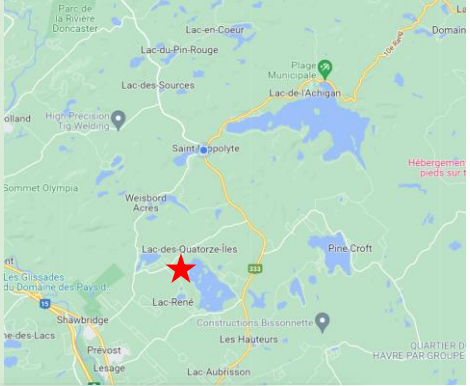


5. Urbanisme

5.6 PIIA 2025-0050 : 135, rue des Rosiers – 7/7

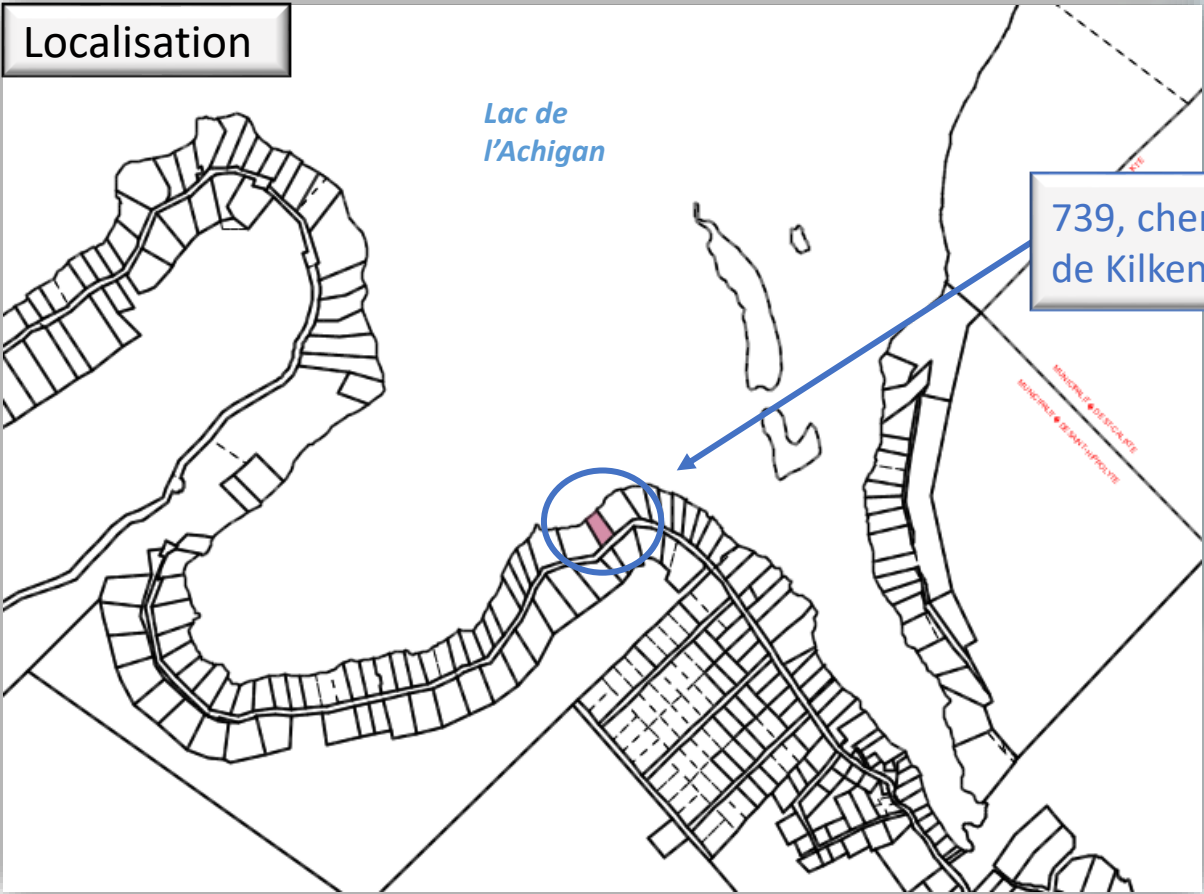
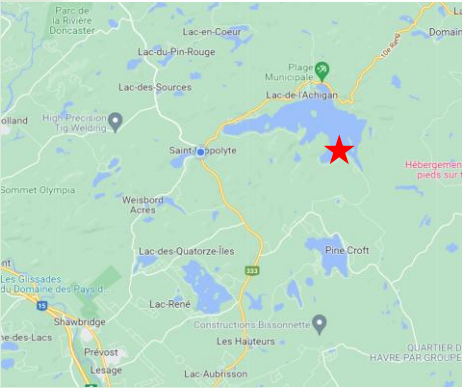


Maisons voisines

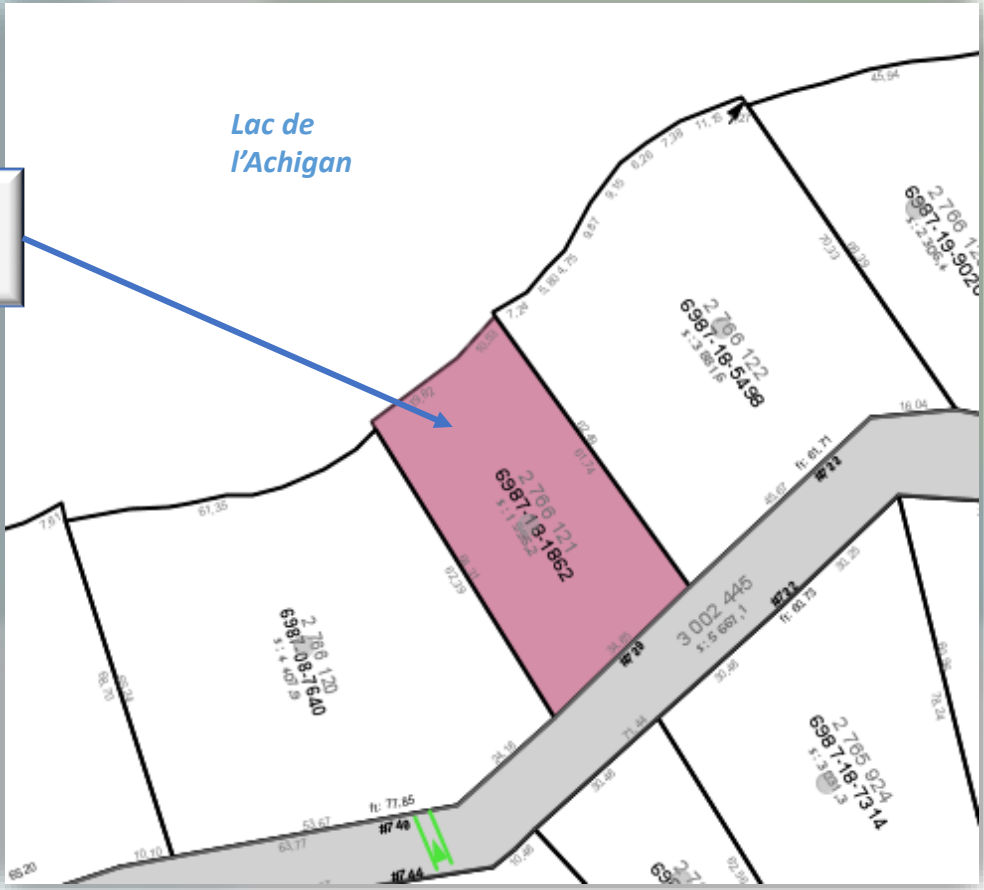


5. Urbanisme

5.7 PIIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 1/6 Agrandissement bâtiment principal – Lac de l’Achigan

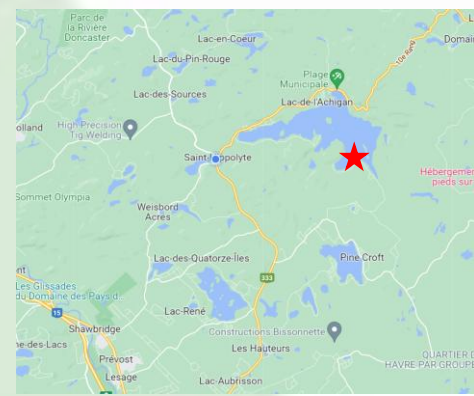


739, chemin de Kilkenny



5. Urbanisme

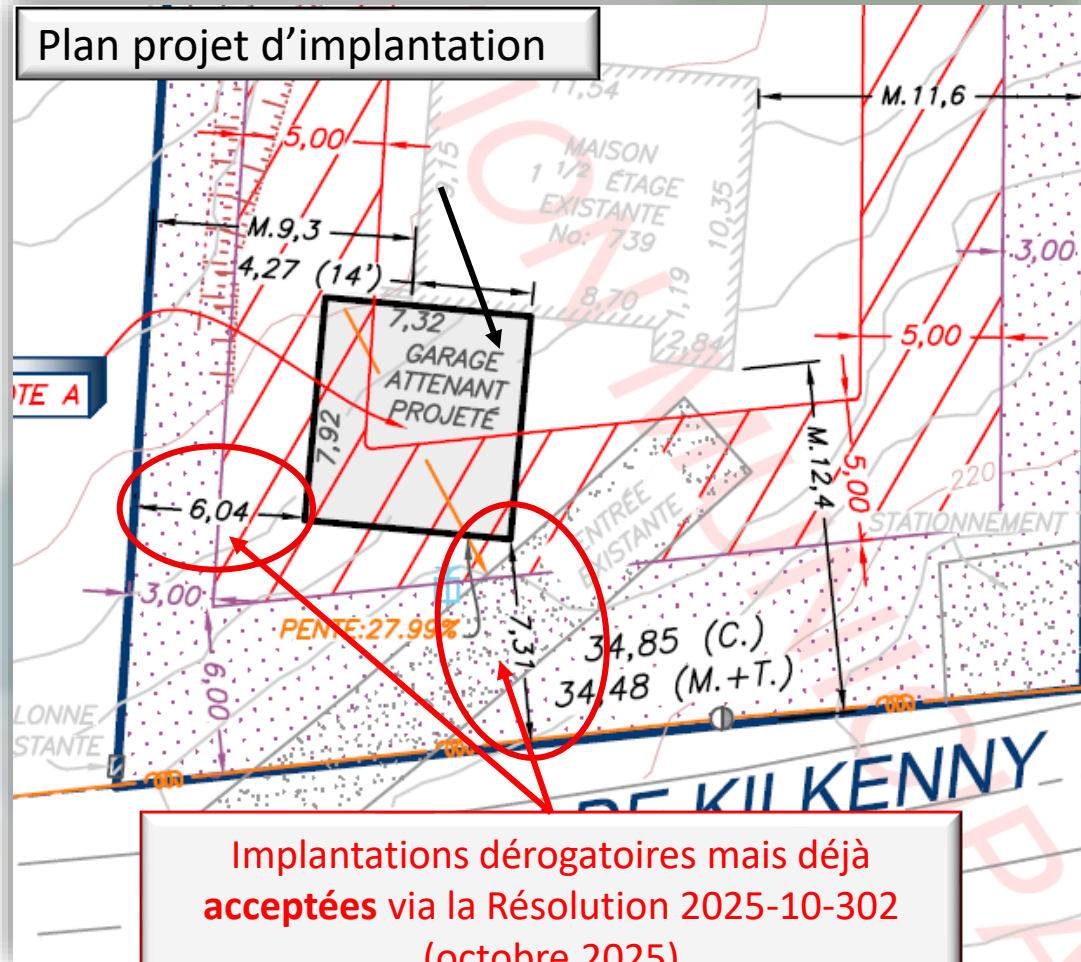
5.7 PIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 2/6



Vue aérienne (739, Kilkenny)



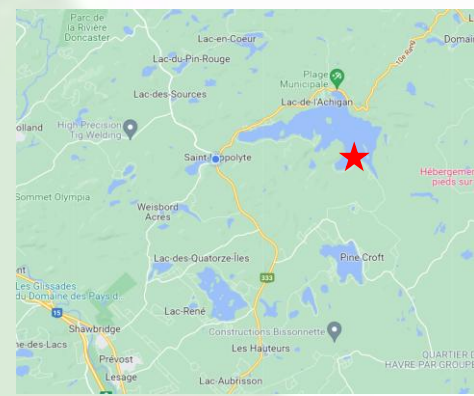
Plan projet d'implantation



Implantations dérogatoires mais déjà
acceptées via la Résolution 2025-10-302
(octobre 2025)

5. Urbanisme

5.7 PIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 3/6



Projections 3D



Vue de côté
(en direction du lac)



5. Urbanisme

5.7 PIIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 4/6

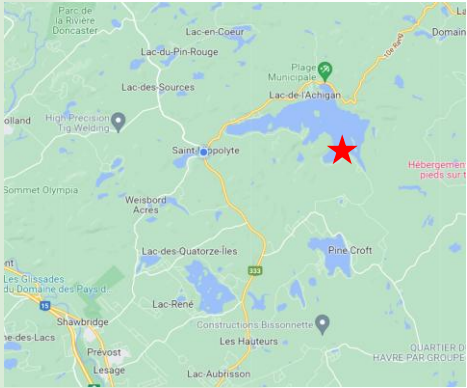


Photo vue du lac



Localisation garage
attaché projet
(non-visible du lac)

Matériaux de revêtement

Matériau et couleur

Matériau de revêtement extérieur : STUCCO Couleur : BEIGE
Matériau de la toiture : MÉTAL BLEU Couleur : BLEU

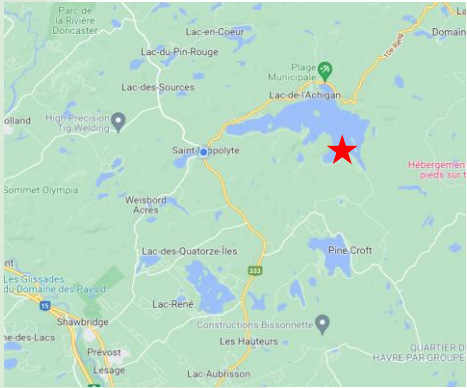
Signature : Daniel Piniel Date : 08-01-2026

(M1) MUR EXTÉRIEUR REVÊTEMENT STUCCO R25
REVÊTEMENT DE STUCCO
PANNEAU DE BÉTON LÉGER 1/2"
FOURRURE 1"X3" À 16" C/C VERTICALE
PARE-AIR
PANNEAU INTERMÉDIAIRE TYPE ISOBRACE 1" 5/8" R4 (CÔTÉ OSB VERS L'EXTÉRIEUR)
COLOMBAGES 2"X6" À 16" C/C
LAINE MINÉRALE R-20
PARE-VAPEUR 0.006 MILL
FOURRURES 1"X3" À 16" C/C
GYPSE 1/2"

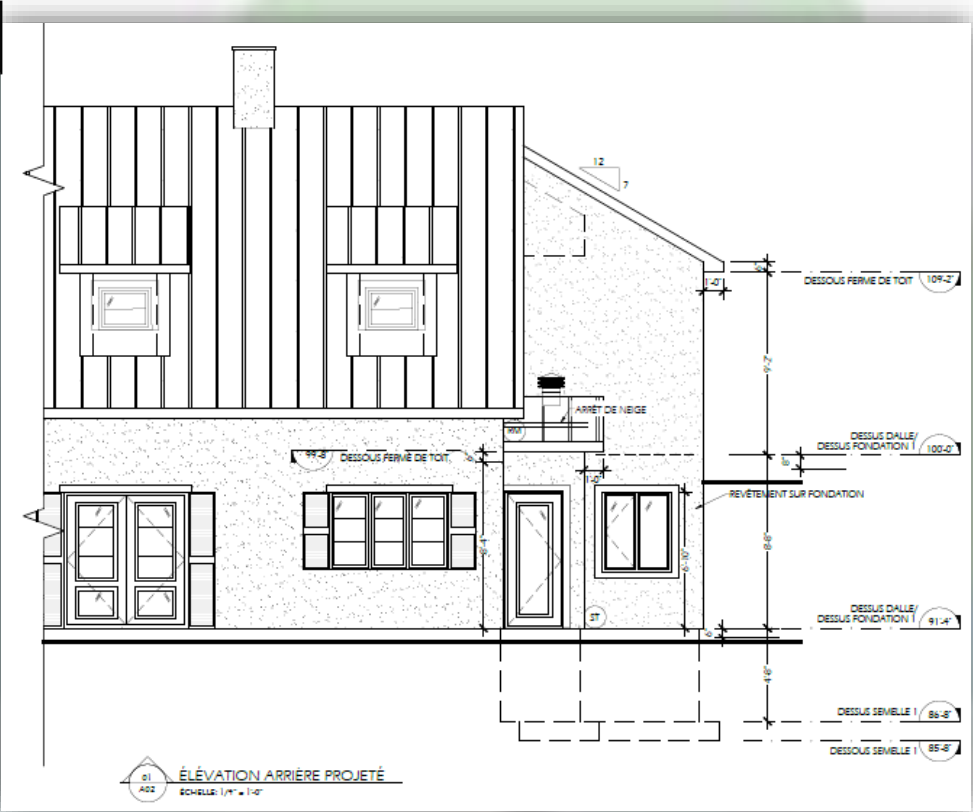
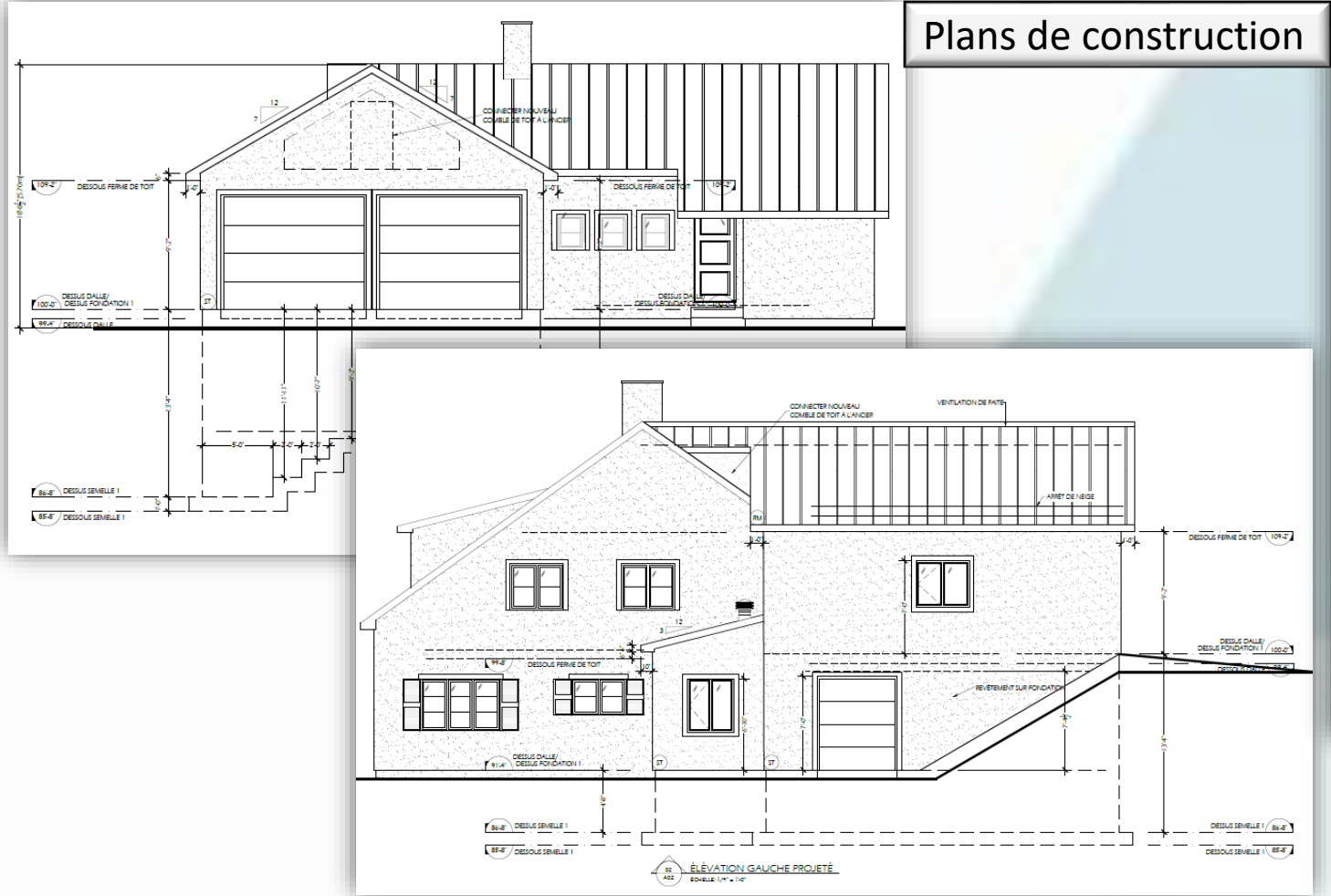
(T1) TOITURE MÉTALLIQUE R40
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
MEMBRANE AUTOCOLLANTE PARTOUT
CONTREPLAQUÉ 5/8" TYPE EXTÉRIEUR AVEC H CLIPS
FERME DE TOIT PRÉFABRIQUÉES À 24" C/C
CELLULOSE SOUFFLÉE R40
PARE-VAPEUR JOINT SCELLÉ AVEC CHEVAUCHEMENT DES JOINT
FOURRURE DE 1"X3" À 16" C/C
GYPSE 1/2"

5. Urbanisme

5.7 PIIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 5/6



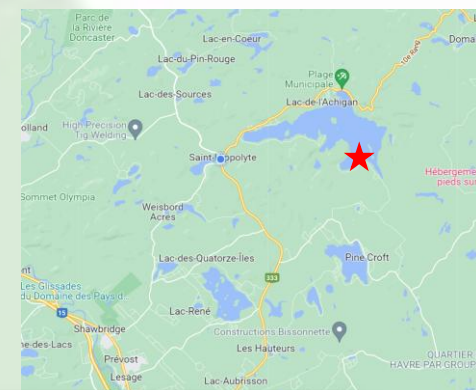
Plans de construction



5. Urbanisme

5.7 PIA 2026-0002 : 739, chemin de Kilkenny – 6/6

Maisons voisines



732, Kilkenny



744, Kilkenny



749, Kilkenny



761, Kilkenny



733, Kilkenny

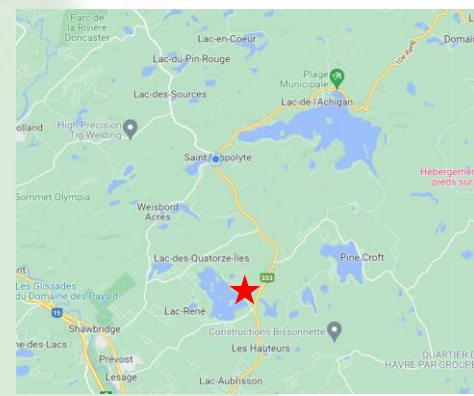


759, Kilkenny

5. Urbanisme

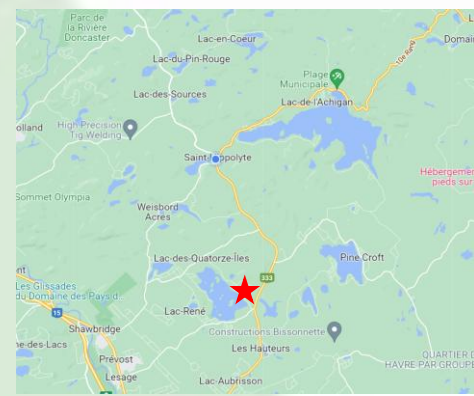
5.8 PIIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 1/7

Agrandissement et rénovation bâtiment principal – Lac Écho



5. Urbanisme

5.8 PIIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 2/7



Vue aérienne (4, 85^e Avenue)



Lac Écho

Vue de la rue

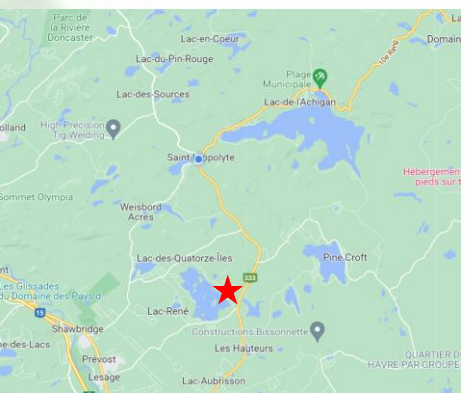
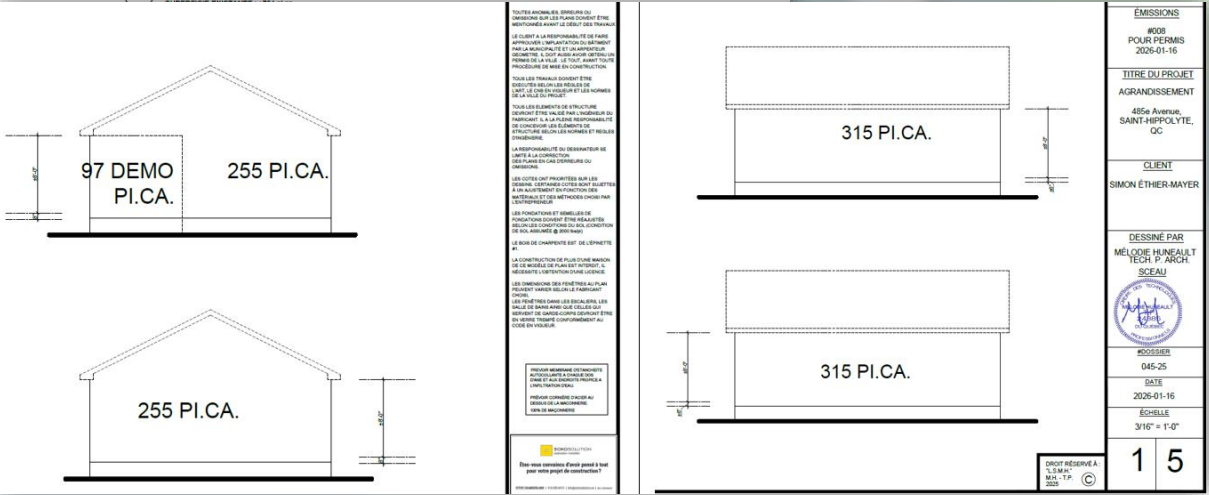
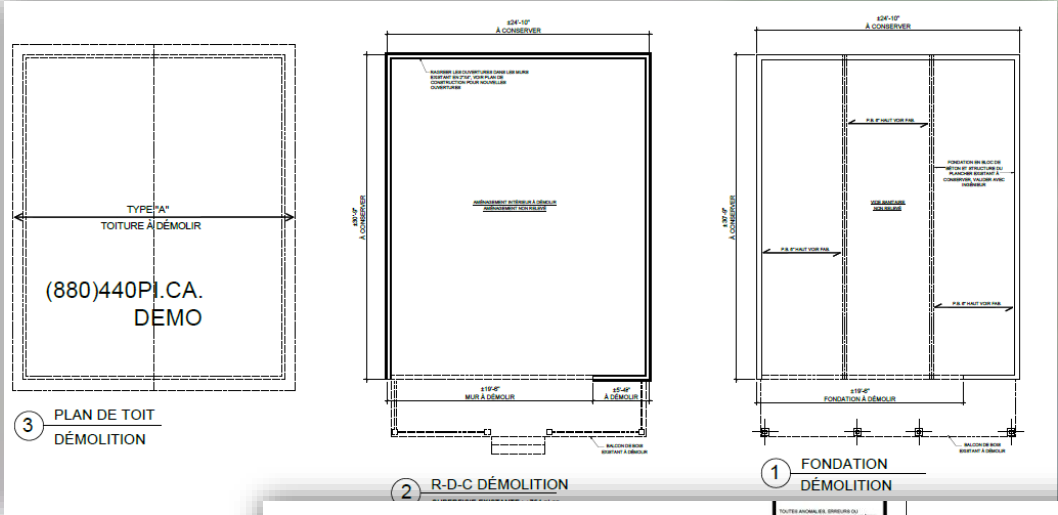


5. Urbanisme

5.8 PIIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 3/7

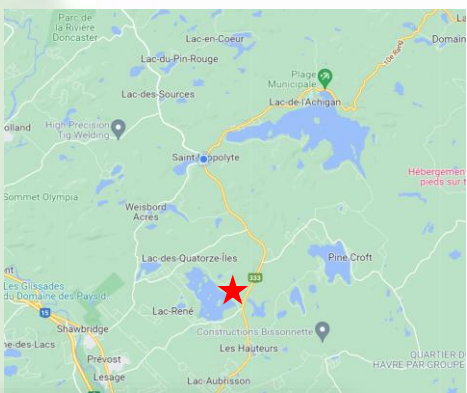
Plan de démolition

CALCUL DE DÉMOLITION	
EXISTANT	DÉMOLITION
FACADE 1 : 315 PI.CA. FACADE 2 : 315 PI.CA. FACADE 3 : 255 PI.CA. FACADE 4 : 255 PI.CA. PLANCHER : 764 PI.CA. TOITURE : 880 * 0,5 = 440 PI.CA.	0 PI.CA. 0 PI.CA. 0 PI.CA. 97 PI.CA. 0 PI.CA. 880 * 0,5 = 440 PI.CA.
TOTAL : 2344 PI.CA.	TOTAL : 537 PI.CA.
537 PI.CA. * 100 / 2344 = 23% LE PROJET N'EST PAS UNE DÉMOLITION	

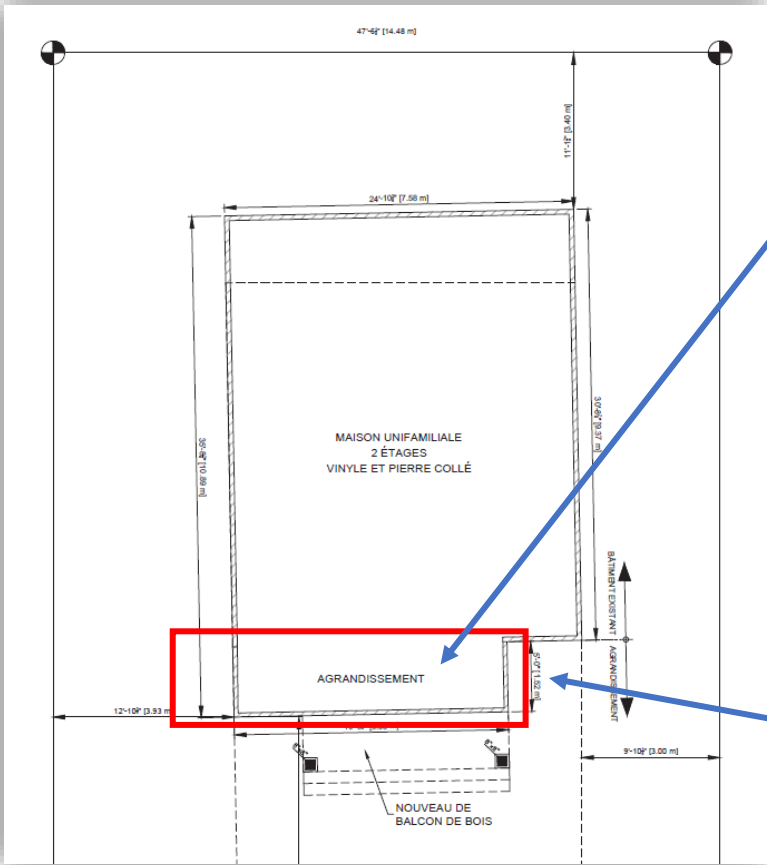


5. Urbanisme

5.8 PIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 4/7

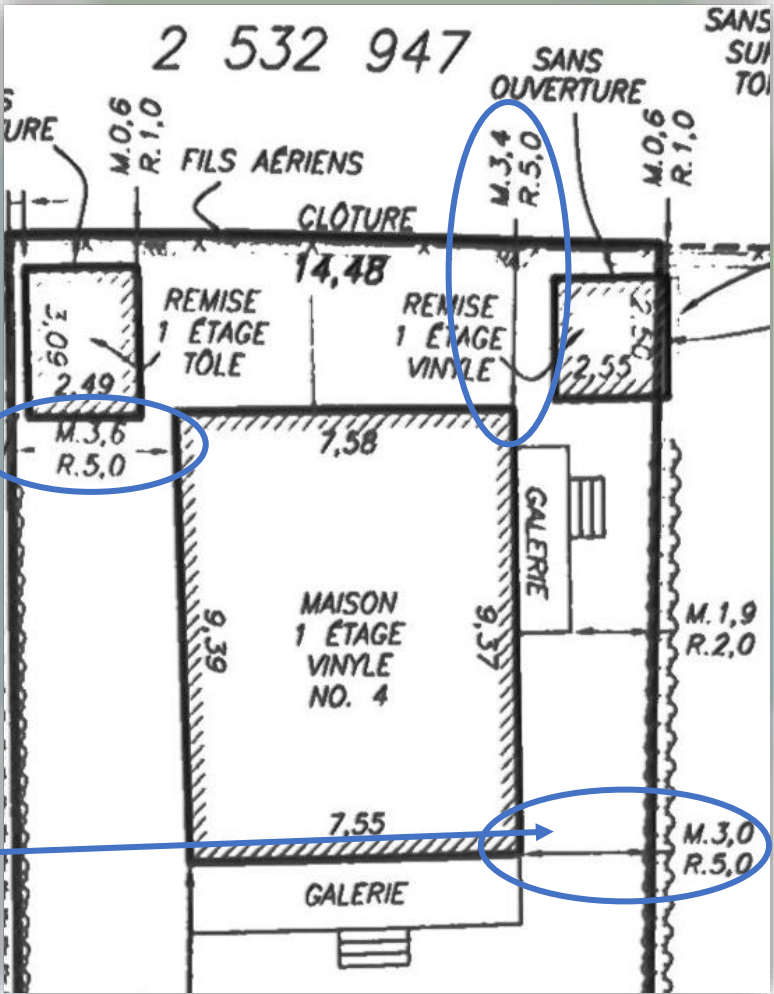


Plan projet d'implantation



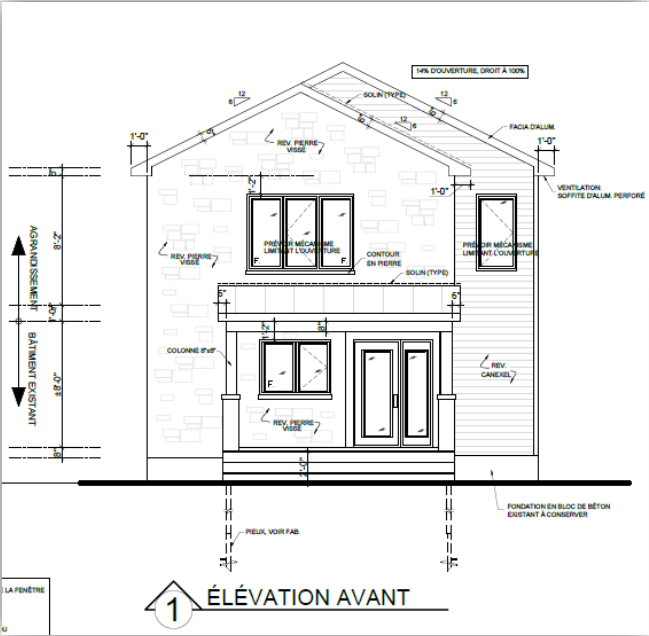
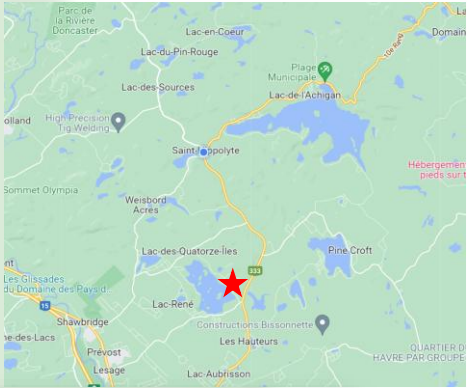
Agrandissement en hauteur via l'ajout d'un étage et de 20pi x 5pi de la maison existante construite en 1950 qui est, par droit acquis, dans la marge arrière, la marge latérale gauche et dans la marge latérale droite de 5m de la zone H-207 sur un terrain de moins de 1500m² conformément à l'article 10.3.2 paragraphe 4 alinéas a) du Règlement de zonage

Un décroché de 5pi x 5pi, pour ne pas se rapprocher de la marge latérale droite de 3m protégée par droit acquis permettant également de créer un volume à la résidence agrandie

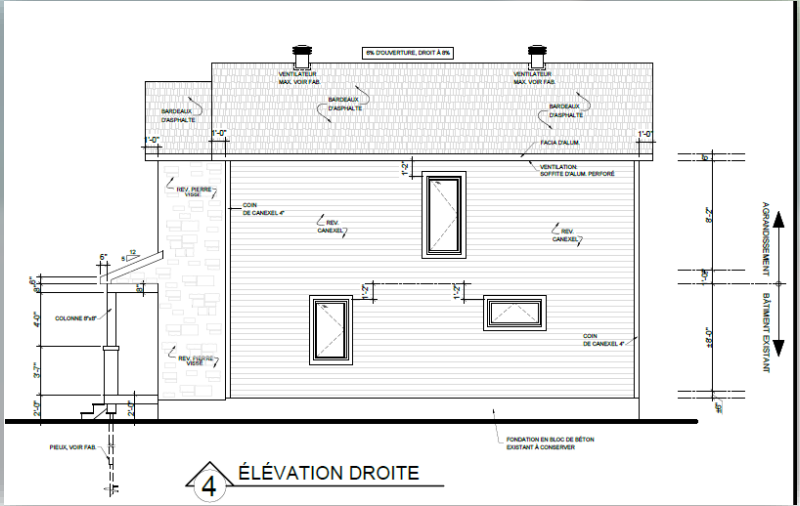
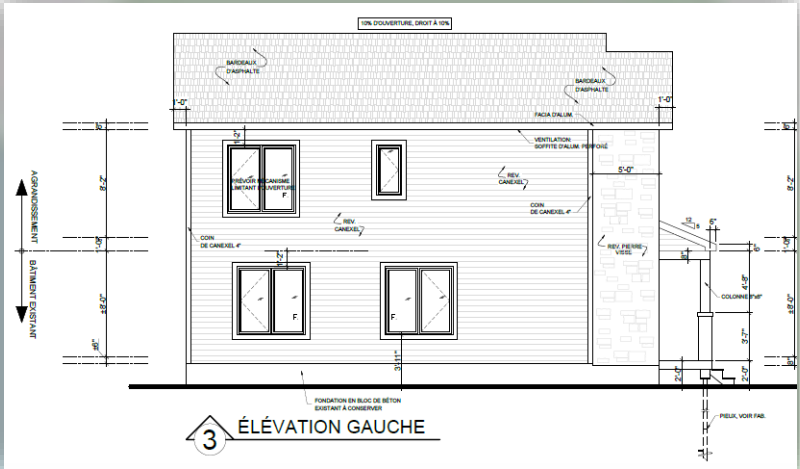
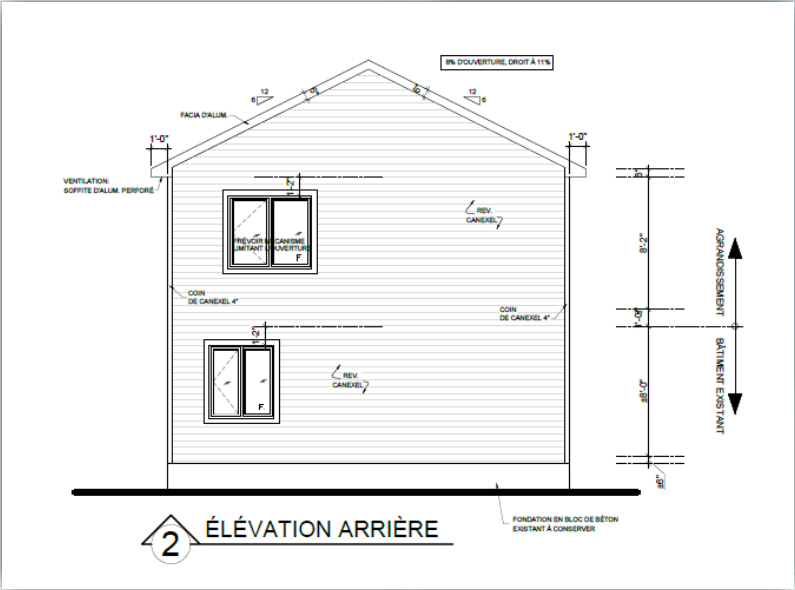


5. Urbanisme

5.8 PIIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 5/7



Plans de construction

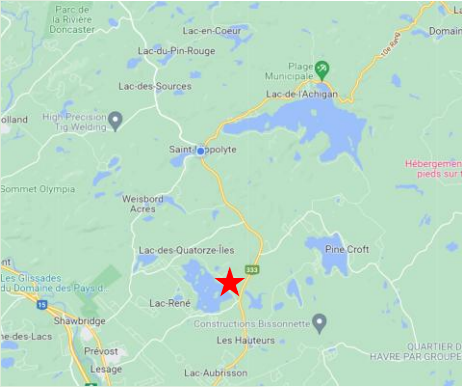


5. Urbanisme

5.8 PIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 6/7

Matériaux de revêtement

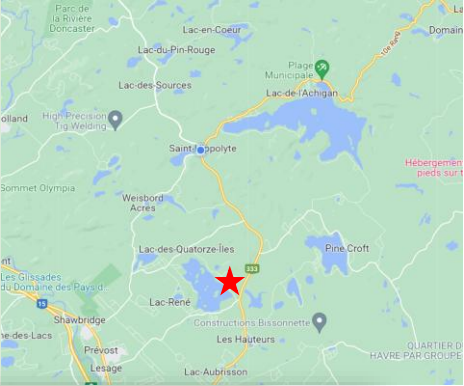
option 1: vinyle blanc board and batten
Matériau et couleur option 2 : Canexel blanc si nécessaire
Matériau de revêtement extérieur Pierre Facade Couleur : Blanc & Beige
Matériau de la toiture : Bardeaux Couleur : Bois champêtre
asphalte
Signature : Simon Elly Date : 08/02/2026



5. Urbanisme

5.8 PIIA 2026-0003 : 4, 85^e Avenue – 7/7

Maisons voisines



2, 85^e Avenue



12, 85^e Avenue



9, 85^e Avenue



102, Desjardins



6, 85^e Avenue



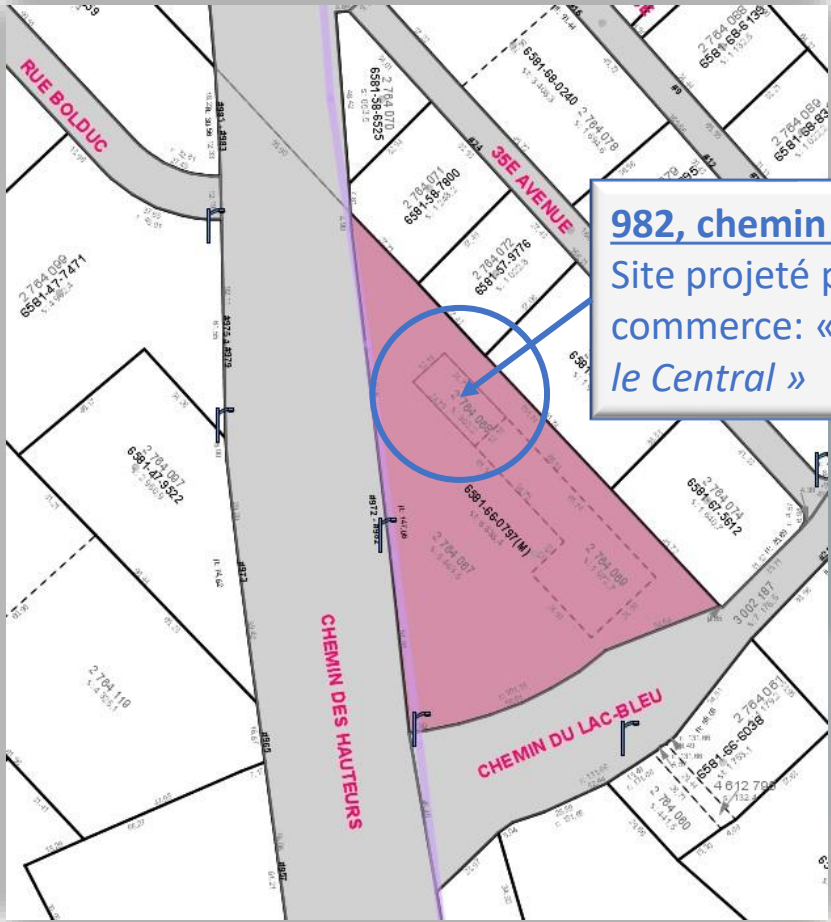
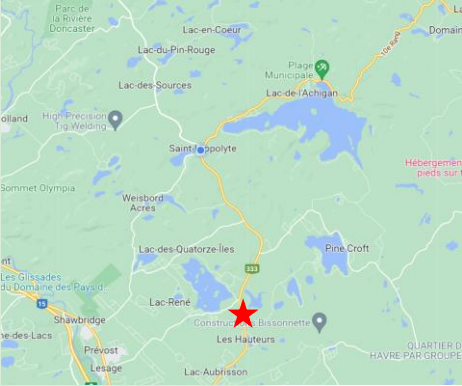
97, Desjardins



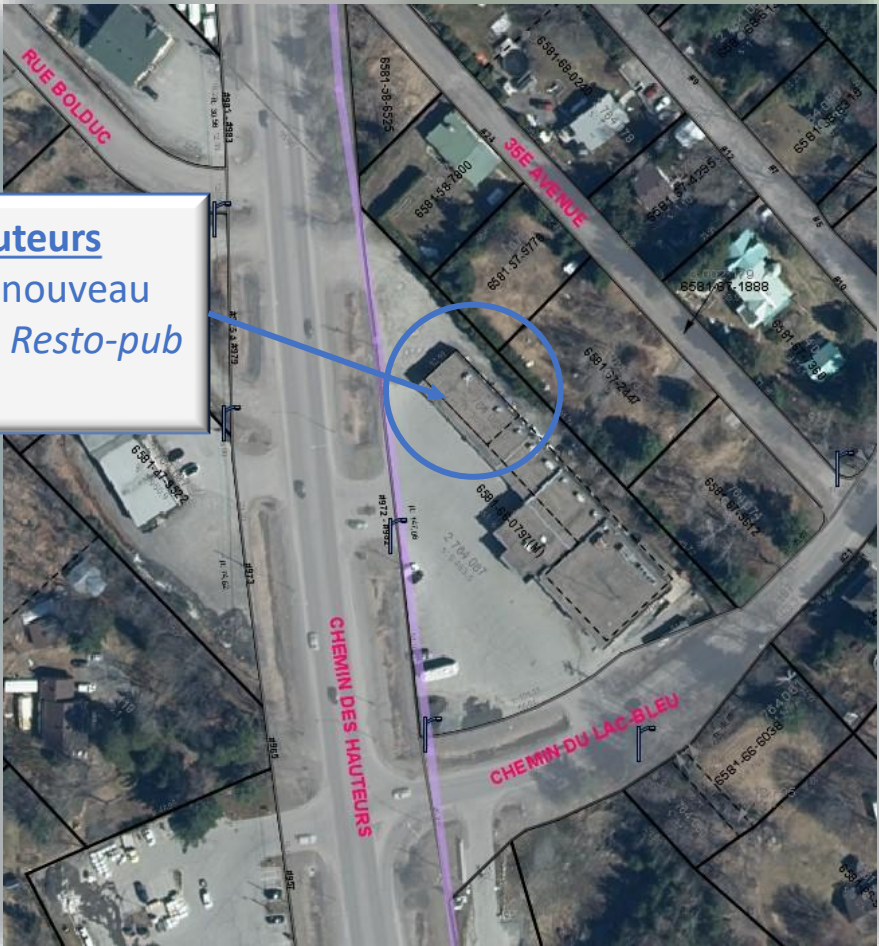
5. Urbanisme

5.9 PIIA 2026-0004 : 982, chemin des Hauteurs – 1/4 Enseigne

Localisation

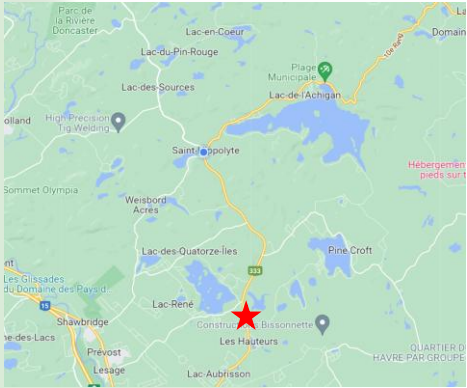


982, chemin des Hauteurs
Site projeté pour un nouveau
commerce: « Espace Resto-pub
le Central »

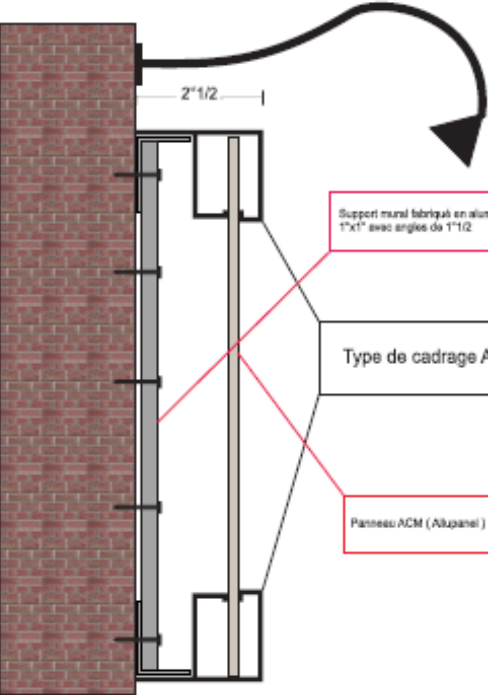


5. Urbanisme

5.9 PIIA 2026-0004 : 982, chemin des Hauteurs – 2/4



Plan de l'enseigne



Type de cadrage Aluminium EX-7

Panneau ACM (Allupanel) 1/4" épaisseur



5. Urbanisme

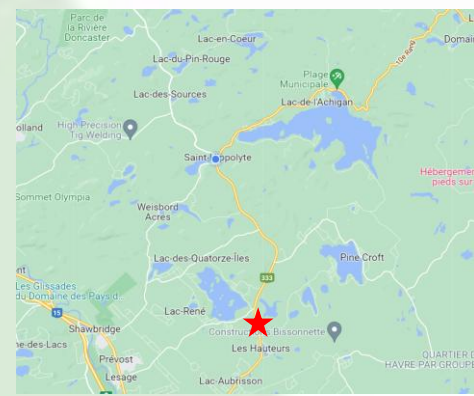
5.9 PIIA 2026-0004 : 982, chemin des Hauteurs – 3/4

Emplacement de l'enseigne & photomontage

Nouvelle enseigne proposée

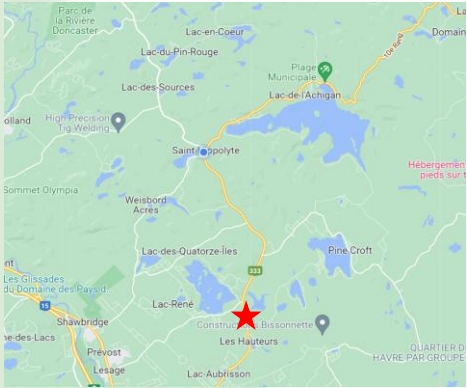


Enseigne retirée

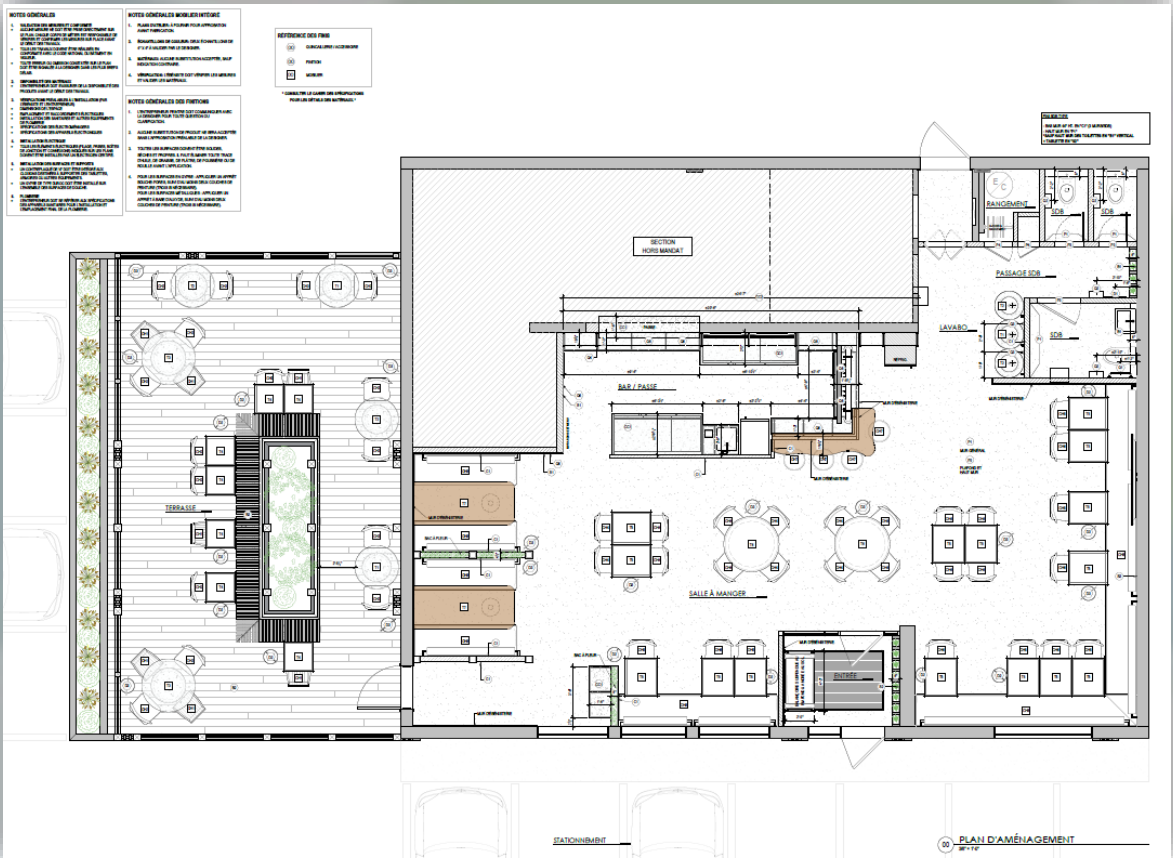


5. Urbanisme

5.9 PIIA 2026-0004 : 982, chemin des Hauteurs – 4/4

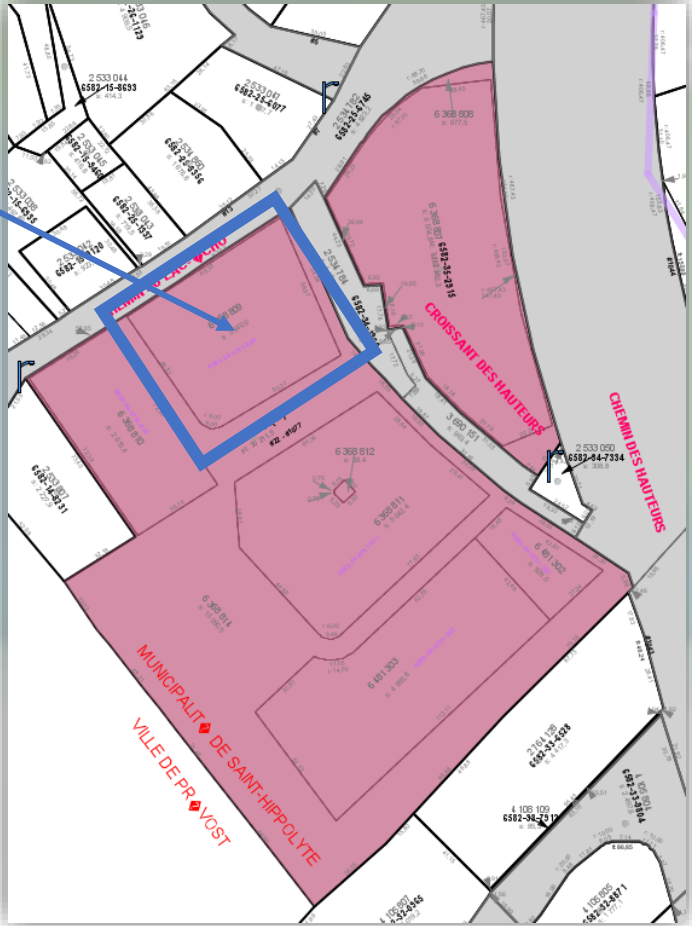
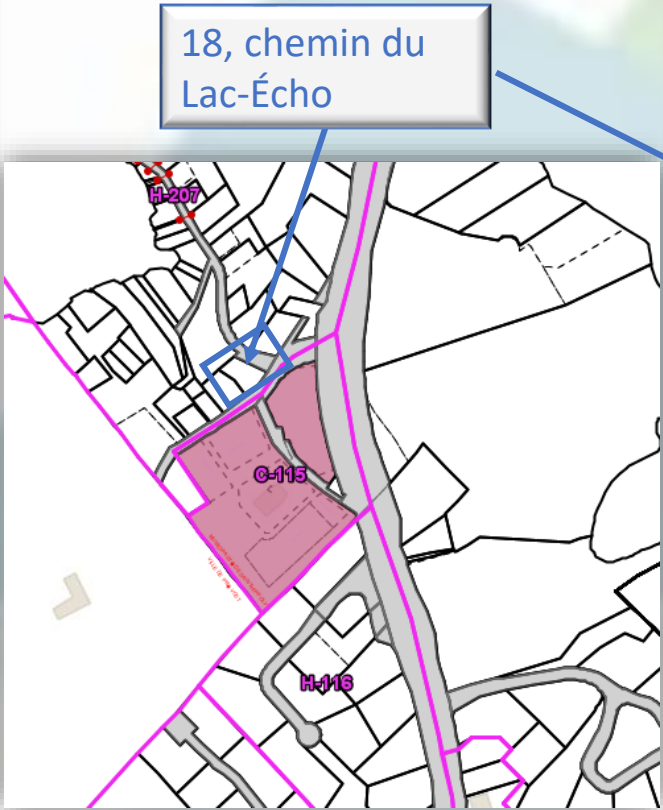
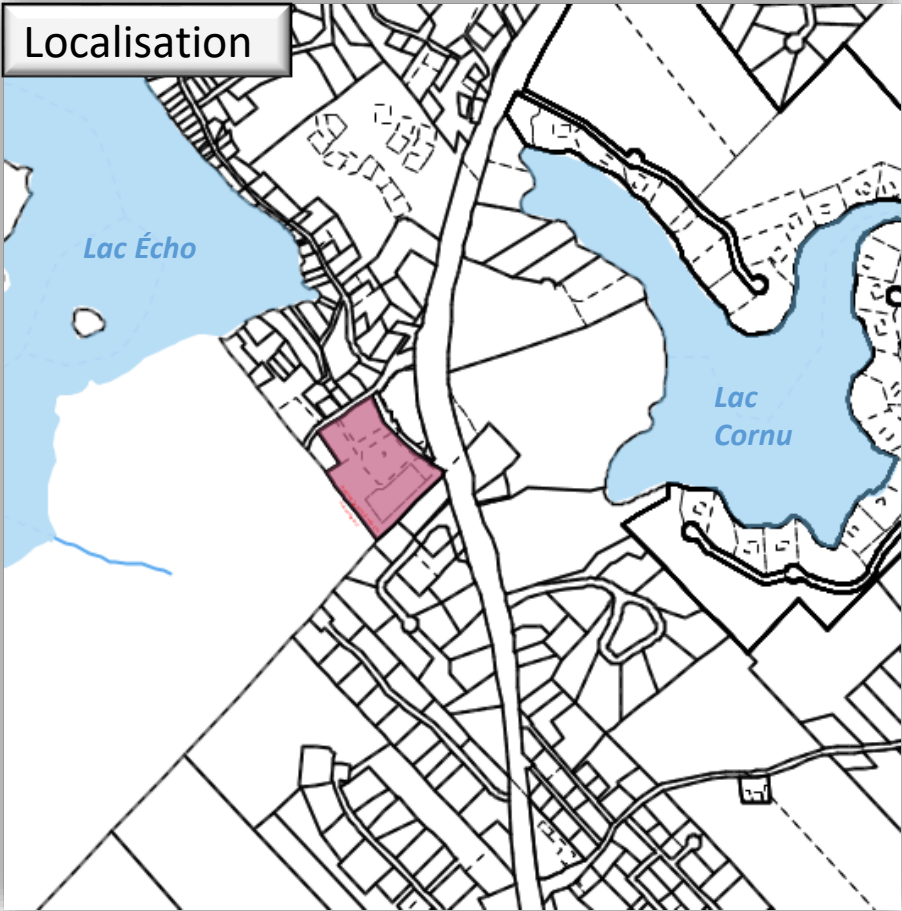
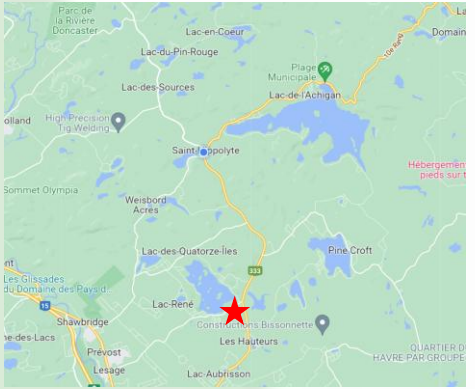


Aménagement intérieur



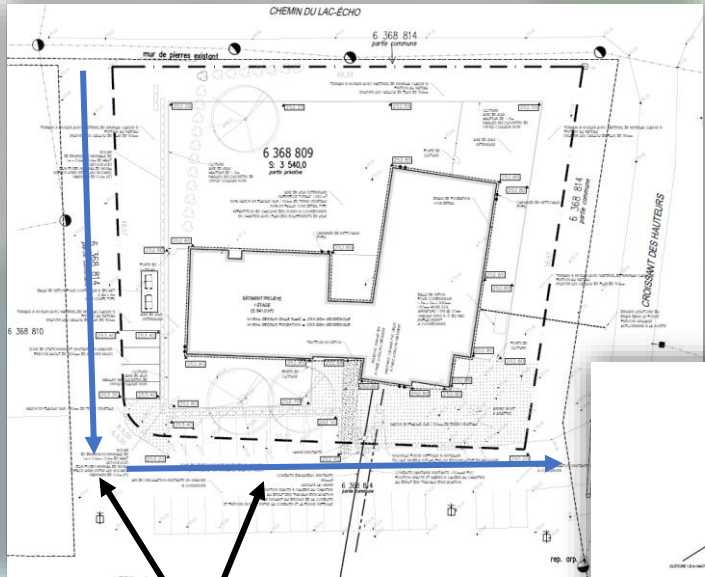
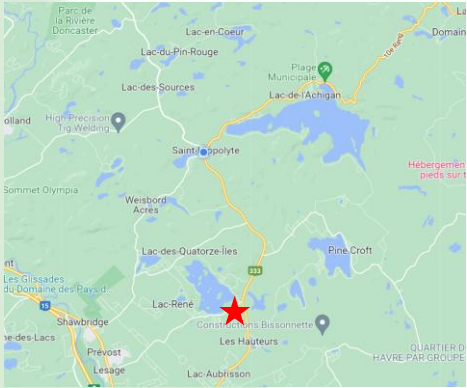
5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 1/7 Construction bâtiment principal – Route 333



5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 2/7



Allées véhiculaires
sur le terrain
commun (projet
intégré commercial)

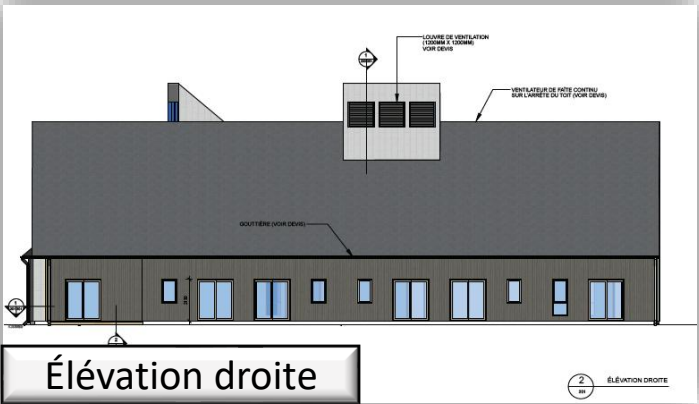
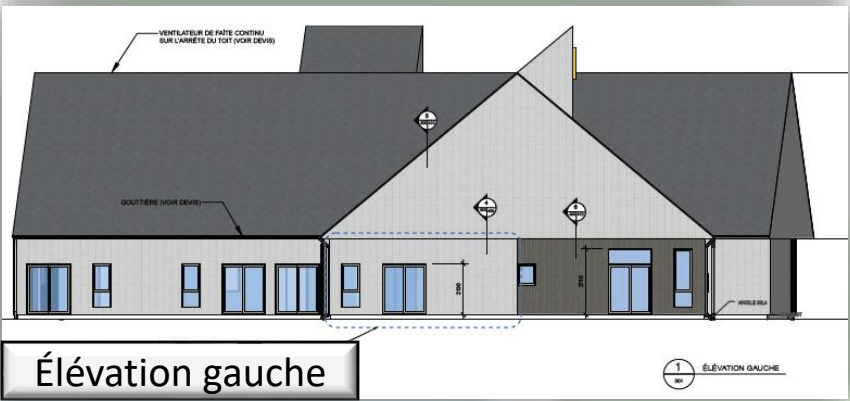
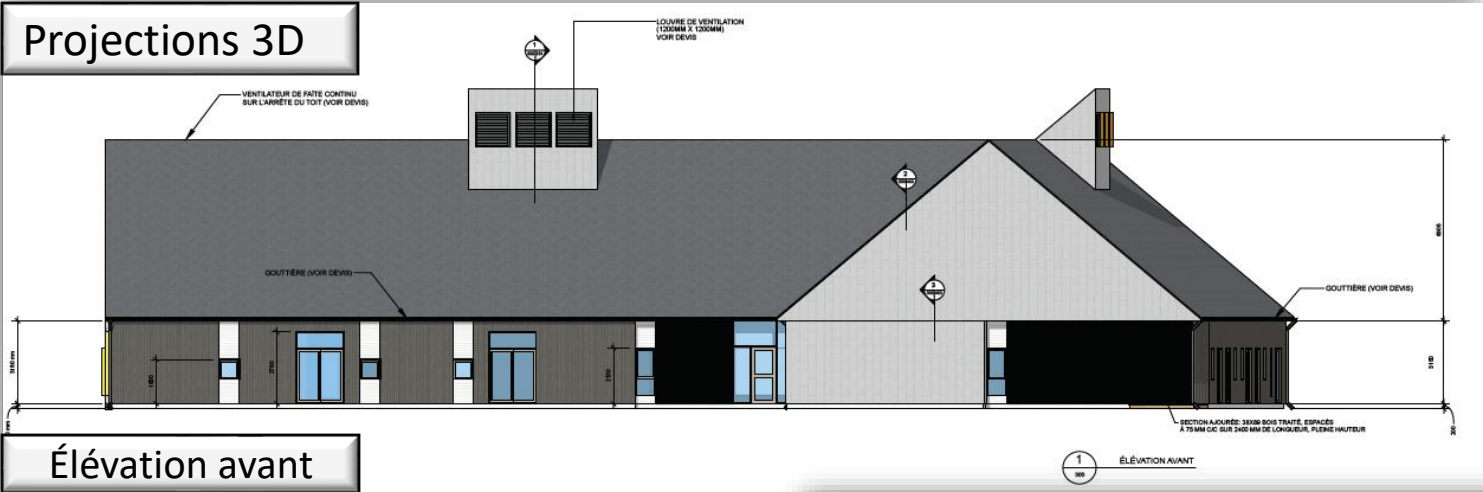
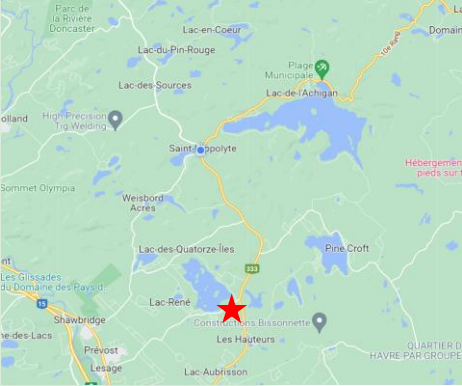
Plans d'implantations

Bâtiment à 10m des
allées véhiculaires



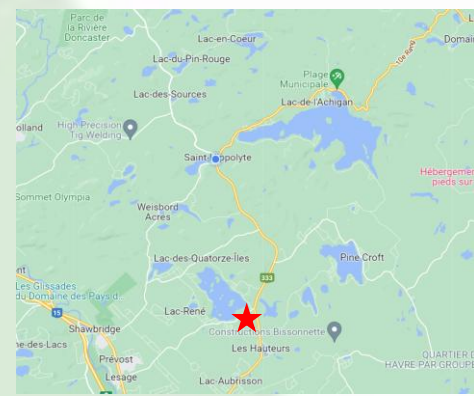
5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 3/7



5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 4/7

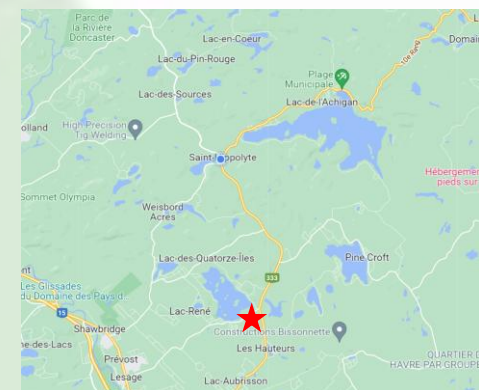


Projections 3D



5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 5/7

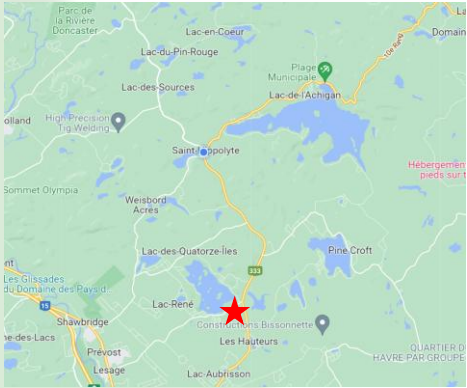


Projections 3D



5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 6/7



Matériaux de revêtement

Matériau et couleur

Matériau de revêtement extérieur : acier peint

Couleur : Bois noyer noir, gris-métallique

Matériau de la toiture : Bardeau d'asphalte

Couleur : FJORD (à moyen)

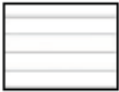
Signature : 

Date : 2025-12-08



Dual Grey
(gris pâle)

LÉGENDE MATÉRIAUX:



DÉCLIN ALUMINIUM 100 MM HORIZONTAL, TEL QUE GENTEK DOUBLE-4, COULEUR «BLANC PUR»



BARDEAU D'ASPHALTE, TEL QUE «SIGNATURE» DE BP CO. COULEUR «FJORD»



REVÊTEMENT ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT VERTICAL TEL QUE «NORWOOD MINI» VERTICAL, DE MAC MÉTAL COULEUR NOYER NOIR



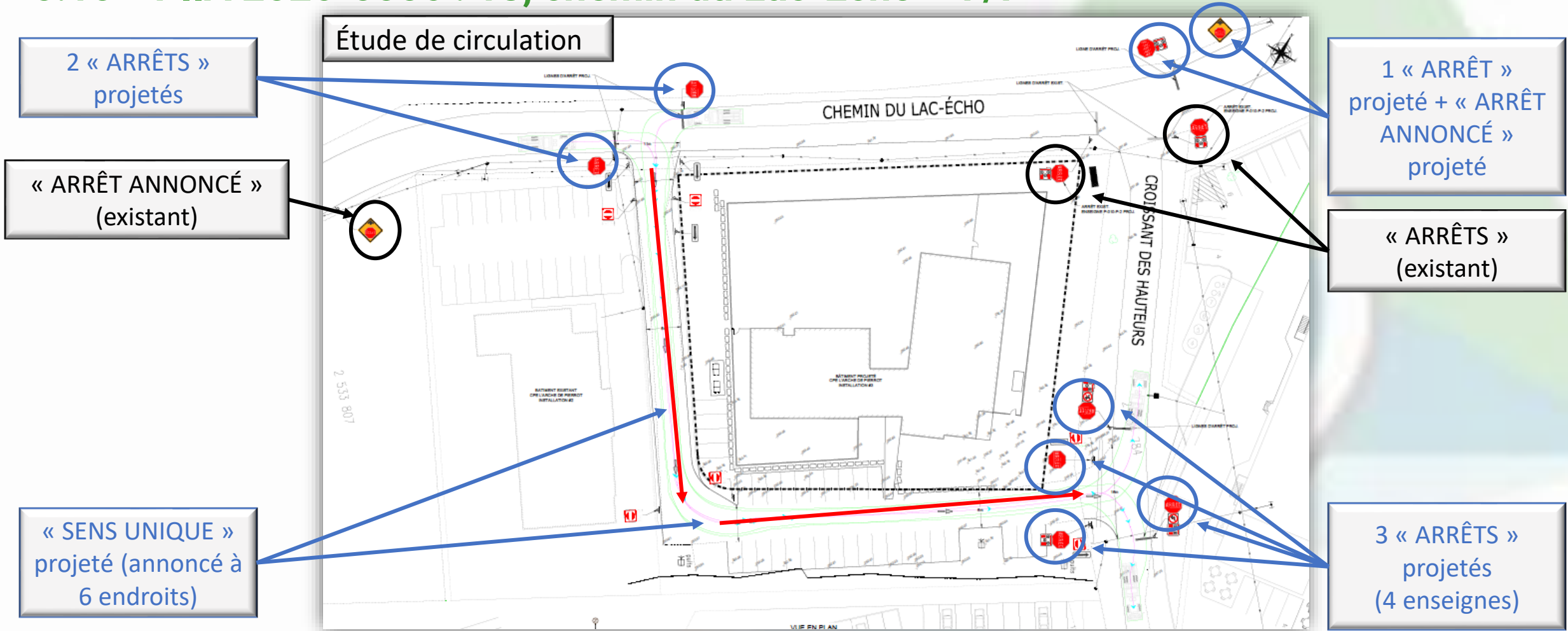
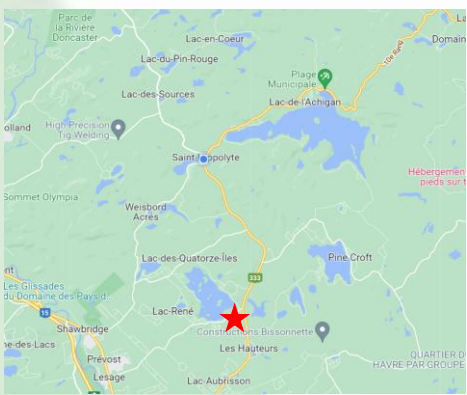
REVÊTEMENT ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT VERTICAL TEL QUE «METAL BLOCK» 12" X 24" VERTICAL, DE MAC MÉTAL COULEUR GRIS MÉTALLIQUE



REVÊTEMENT DE BOIS PRÉ-ASSEMBLÉ VOIR DEVIS

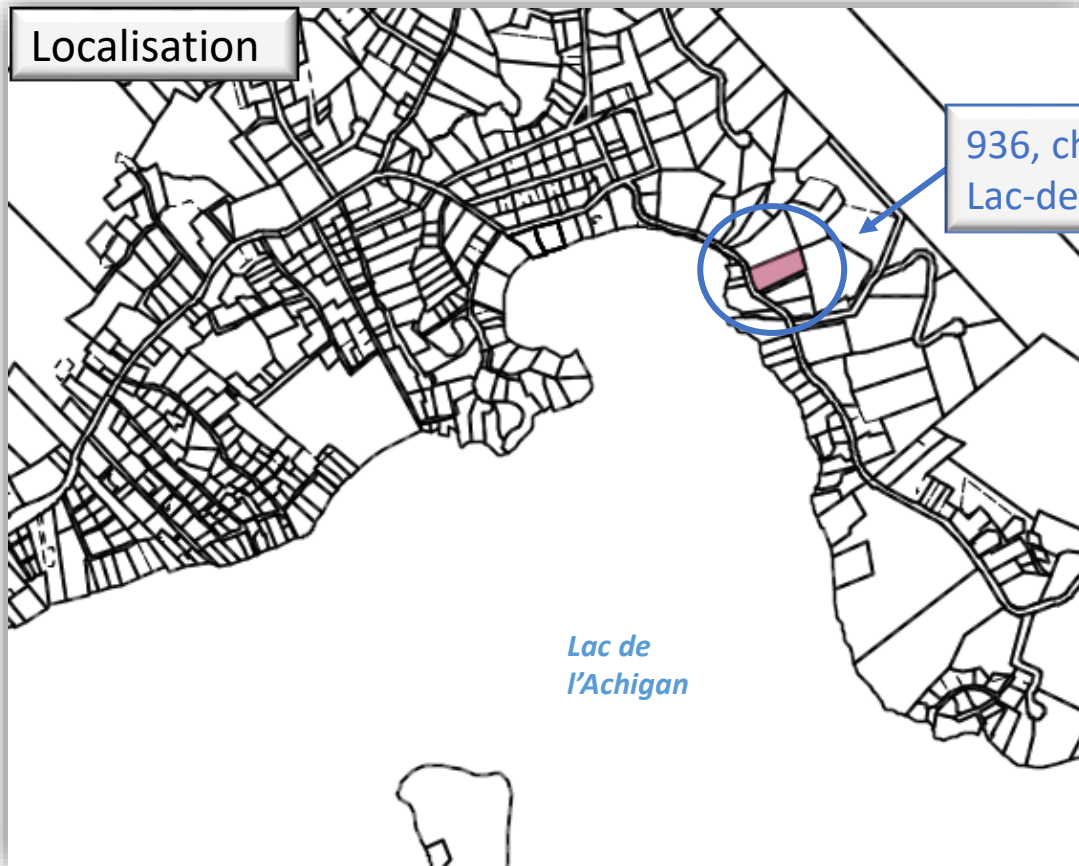
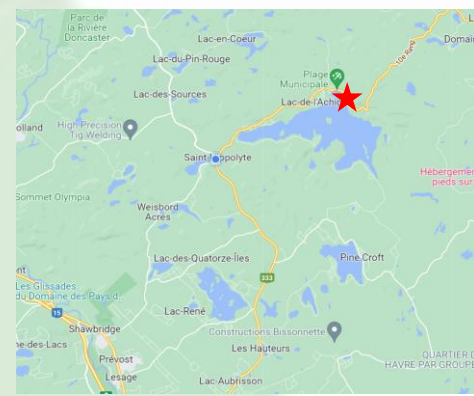
5. Urbanisme

5.10 PIA 2026-0006 : 18, chemin du Lac-Écho – 7/7



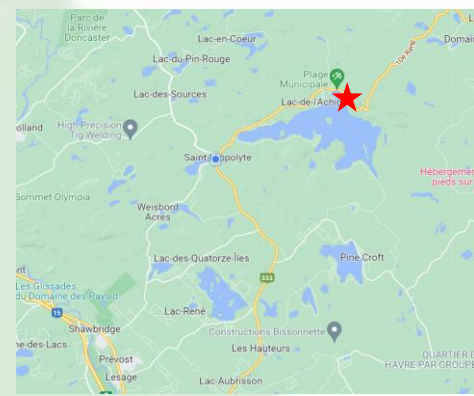
5. Urbanisme

5.11 PIIA 2026-0008 : 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 1/5 Reconstruction bâtiment principal – Lac de l'Achigan

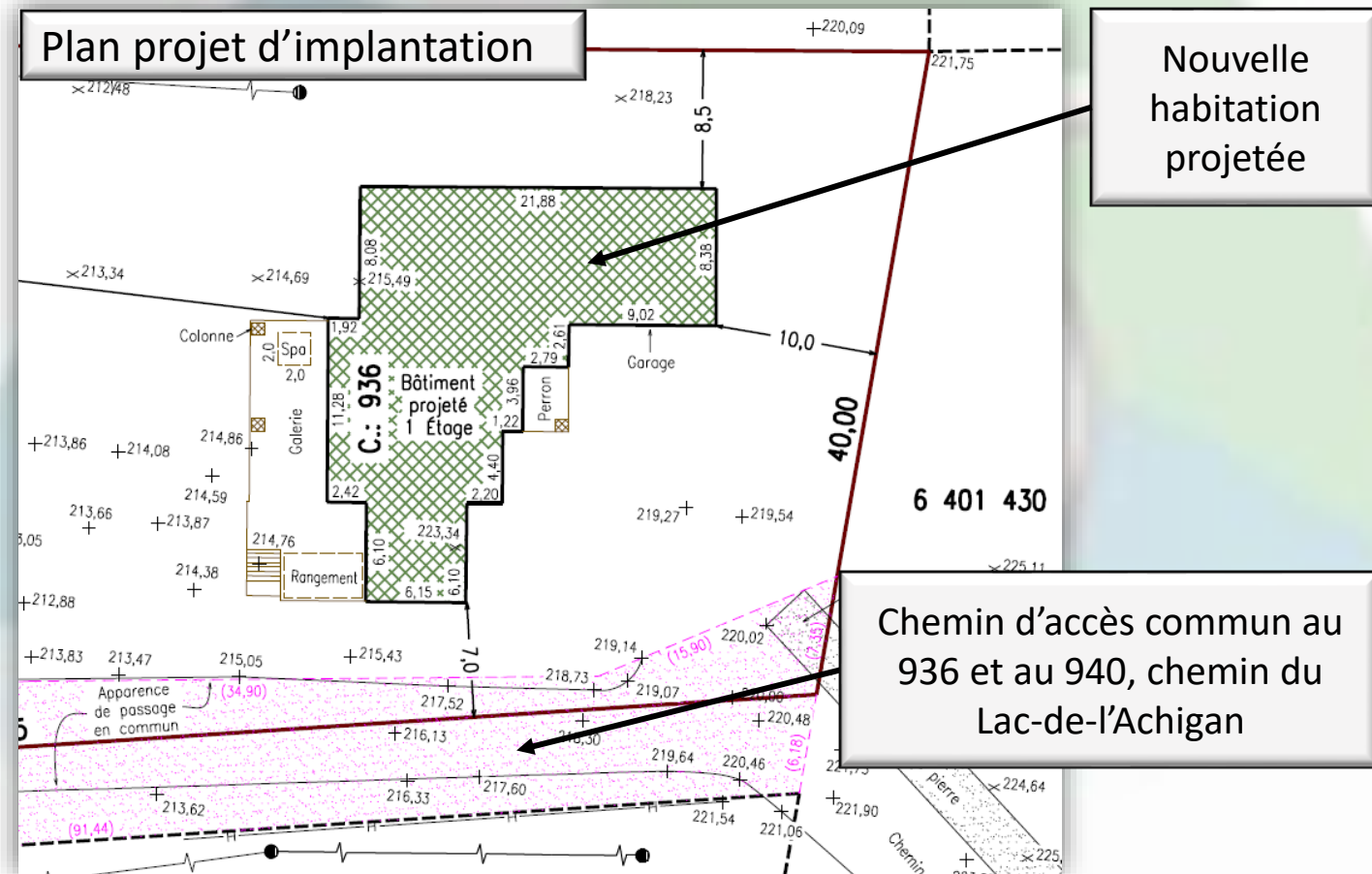


5. Urbanisme

5.11 PIIA 2026-0008 : 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 2/5

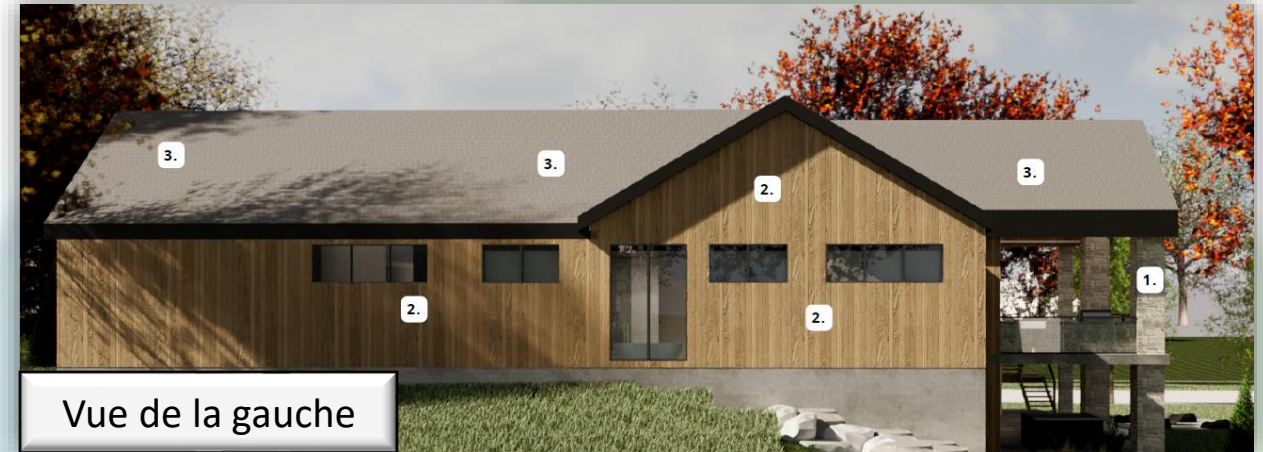
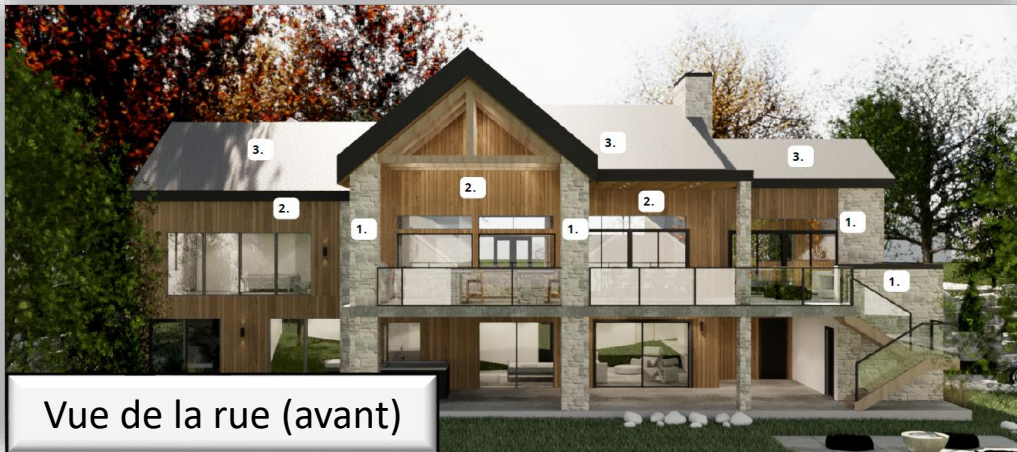
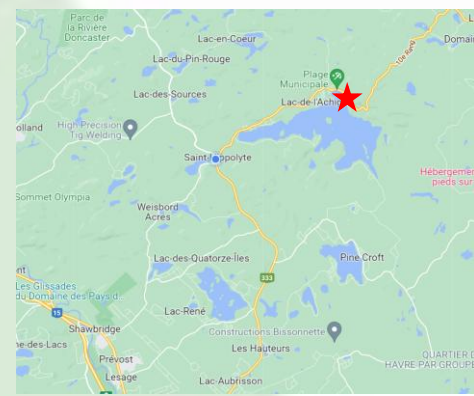


Vue aérienne
(existant – 936, ch. du Lac-de-L'Achigan)

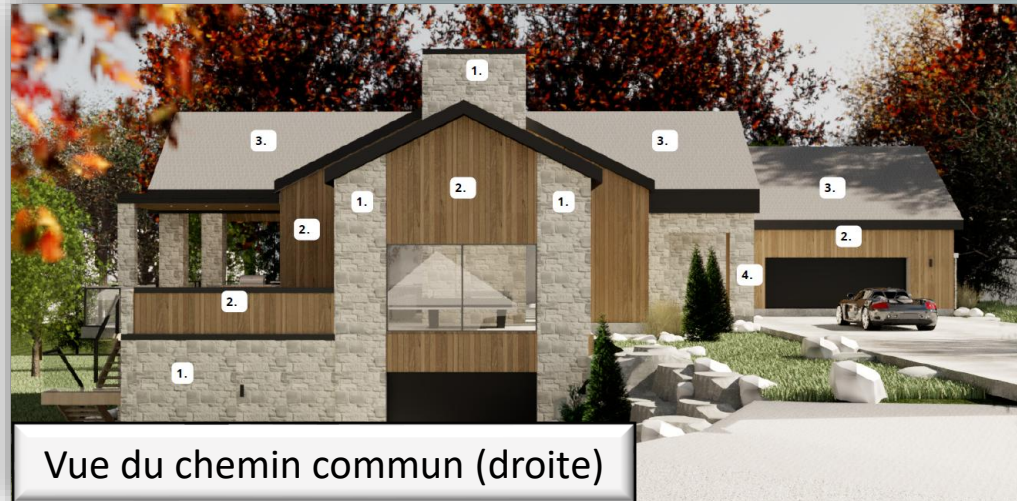


5. Urbanisme

5.11 PIIA 2026-0008 : 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 3/5

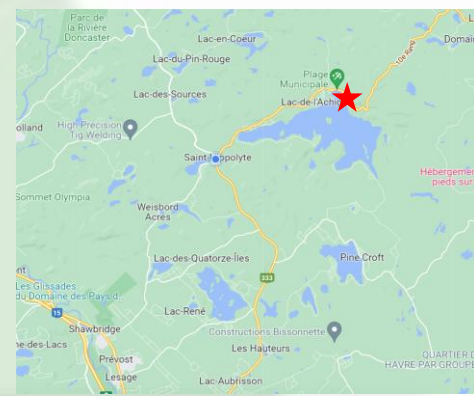


Projections 3D



5. Urbanisme

5.11 PIIA 2026-0008 : 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 4/5



Matériaux de revêtement



01

PIERRE
COMPAGNIE: PERMACON
MODÈLE: LAFITT
COULEUR: OASIS



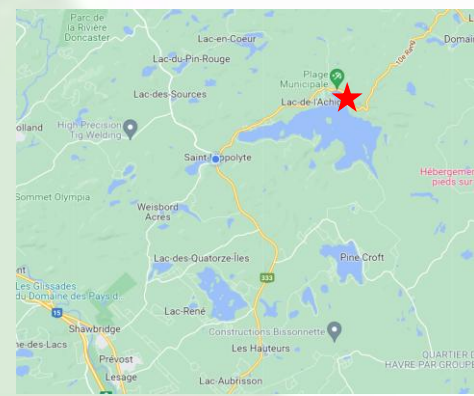
03

BARDEAU
COMPAGNIE: NA
MODÈLE: NA
COULEUR: GRIS ARDOISE
MYSTIQUE



5. Urbanisme

5.11 PIIA 2026-0008 : 936, chemin du Lac-de-L'Achigan – 5/5



Maisons voisines



914, Lac-de-L'Achigan



935, Lac-de-L'Achigan



924, Lac-de-L'Achigan



943, Lac-de-L'Achigan



940, Lac-de-L'Achigan



942, Lac-de-L'Achigan

5. Urbanisme

5.12 Protocole d'entente – Domaine de la Colline II, Phase 3 – Autorisation à construire sur les 29 terrains restants

D'AUTORISER que la Municipalité puisse délivrer les différents permis de construction nécessaires pour les 29 terrains restants de la phase 3 du projet de développement de la Colline II.

5. Urbanisme

5.13 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

DE NOMMER, à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme, madame Aude Beauchamp-Bourdeau;

DE TRANSMETTRE à monsieur Jeannot Aucoin toute notre amitié et nos remerciements pour son dévouement et son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ENVIRONNEMENT

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Date limite pour le remplacement des puisards: le 31 décembre 2026

La Municipalité désire rappeler aux propriétaires de résidences desservies par un puisard que la date limite pour avoir procédé au remplacement de celui-ci est le 31 décembre 2026. Cependant, vous avez jusqu'au 30 juin 2026 pour faire votre demande de permis d'installation sanitaire et planifier la réalisation de vos travaux. Les pénalités prévues au règlement municipal, entre 1 000 \$ et 2 000 \$, s'appliquent en cas de non-respect de ces échéances.

Communiquez sans tarder avec le Service de l'environnement afin de nous faire part de vos préoccupations, enjeux et intentions relatifs au remplacement de votre puisard à environnement@saint-hippolyte.ca. Nous répondrons à vos interrogations et nous vous aiderons à trouver des solutions si nécessaire.



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Remplacement des puisards: quelques données

Programme Écoprêt:

- 67 demandes déposées à la Municipalité;
- 50 prêts déboursés jusqu'à maintenant.



SECTEUR	NB PUISARDS	NB PERMIS ÉMIS
À l'Ours	3	3
Bleu	10	5
Connelly	54	37
Cornu	6	4
De l'Achigan	54	30
Des Hauteurs	6	4
Du Pin Rouge	9	7
Écho	40	29
En Coeur	2	0
Fournelle	11	7
Maillé	8	7
Mont Rolland	8	3
Morency	7	6
Spino	1	0
Sud	10	5
TOTAL	229	148
Puisards à remplacer		81

6. Environnement

6.2 Entente de partenariat avec Tricentris relatif au Programme *S'investir pour des communautés durables 2026* – Autorisation de signature et de déposer une demande

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à déposer la phase II du projet d'optimisation de l'écocentre de Saint-Hippolyte dans le cadre du Programme « S'investir pour des communautés durables » de Tricentris;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer l'entente 2026 relative au partenariat dans le cadre du Programme à intervenir avec Tricentris;

DE S'ENGAGER à réaliser le projet conformément aux objectifs, délais et spécifications présentés dans la proposition de projet dans le cadre du programme.

6. Environnement

6.3 Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la reconstruction du barrage du lac Renoir – Autorisation de signature

D'AUTORISER monsieur Sébastien Dupuis, biologiste, à signer pour et au nom de la Municipalité, toute demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

6. Environnement

6.4 Convention d'aide financière au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau – Autorisation de signature

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de subvention à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Volet 1 – Projets structurants du programme d'unités individuelles de traitement de l'eau.

CULTURE & BIBLIOTHÈQUE

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



Pédago en biblio:
Projecteur de
constellation

FÉVRIER EN
IMAGES



Début de la
distribution
des semences



Atelier d'écriture jeunesse



Une histoire, un brico



Collage pour la Saint-Valentin

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



Semaine de relâche



12/03 Vernissage Geneviève Mercure



28/03 Atelier de chocolat de Pâques

**À VENIR EN
MARS**



21/03 Une histoire, un brico

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



30,77%
De nos heures d'ouverture
seront consacrées à la
programmation en mars.

**LA CULTURE
À LIVRES
OUVERTS**



4 490
Nouveaux livres ont été achetés en
2025, dont 43% sont publiés au
Québec. Nous appuyant sur le
calendrier de développement
durable (ODD) de l'ONU, nous
répondons ainsi à l'objectif 4 :
éducation de qualité.



95 922
PRÊTS DE LIVRES À LA
BIBLIOTHÈQUE

EN 2025

LOISIRS, SPORT, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Festival d'hiver 2026

C'est le 7 février que se déroulait le Festival d'hiver au parc du Grand-Héron. Plus de 500 personnes ont bravé le froid et sont venues s'amuser en plein air! La bonne humeur était au rendez-vous!



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Inscriptions FC Boréal

La saison estivale se prépare! Le FC Boréal invite les passionnés de soccer de Saint-Hippolyte à s'inscrire pour l'été 2026. Que ce soit pour une première découverte ou pour le plaisir de la compétition, il y a une place pour tous sur le terrain.

- Enfants : Ouvert aux jeunes nés en 2022 (U04) et avant
- Adultes : Liges et volets récréatifs également disponibles

Faites vite, les places s'envolent rapidement!

www.fcboreal.ca



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Recrutement – moniteurs camp de jour

Le camp de jour Les Tortilles recrute!

Unique en son genre et se déroulant dans un magnifique milieu aux attraits naturels inspirants, les Tortilles offrent des conditions de travail sans égales!

Informations : saint-hippolyte.ca/emplois



8. Loisirs, sport, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

- | | |
|------------------|---|
| 17 mars | <i>Début des inscriptions – session de cours du printemps</i>
Saint-Hippolyte.ca, Centre des loisirs et de la vie communautaire,
(450) 563-2505 poste 2231 |
| 21 mars | <i>Souper du Club Amico</i>
École des Hauteurs |
| 1er avril | <i>Début des inscriptions au camp de jour Tortilles</i>
Saint-Hippolyte.ca, Centre des loisirs et de la vie communautaire,
(450) 563-2505 poste 2231 |

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière – Plein Air Bruchési

D'OCTROYER une aide financière à Plein Air Bruchési au montant de 45 \$ par semaine, par enfant inscrit au camp de jour et résidant à Saint-Hippolyte, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ pour l'été 2026, le tout conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente et aux dépôts des documents requis;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.3 Octroi d'une aide financière – Club du lac des Quatorze Îles

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club du Lac des Quatorze Îles inc. au montant de 3 200 \$, laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.4 Octroi d'une aide financière – Association pour la protection du Lac Morency

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association pour la protection du Lac Morency au montant de 1 500 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.5 Octroi d'une aide financière – Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly au montant de 5 000 \$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.6 Protocole d'entente et subvention au Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente d'une durée d'un an à intervenir entre les parties;

D'ACCORDER au Comptoir alimentaire la permission d'utiliser le pavillon du lac Bleu pour ses activités et d'en assurer tous les frais (électricité, déneigement, téléphone, réparations);

D'OCTROYER une aide financière au Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte au montant de 8 000 \$ pour l'année 2026 dans le cadre de leurs services à la population. Un premier versement de 50 % aura lieu après la signature du protocole d'entente et un deuxième de 50 % suivra l'approbation du rapport financier présenté par le Comptoir alimentaire, tel que spécifié au protocole d'entente;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.7 Demande d'accréditation – Club de Pickleball Saint-Hippolyte

DE RECONNAÎTRE l'organisme Club de Pickleball selon la politique d'accréditation et la politique d'aide aux organismes de la Municipalité de Saint-Hippolyte;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

SÉCURITÉ INCENDIE

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

9. Sécurité incendie

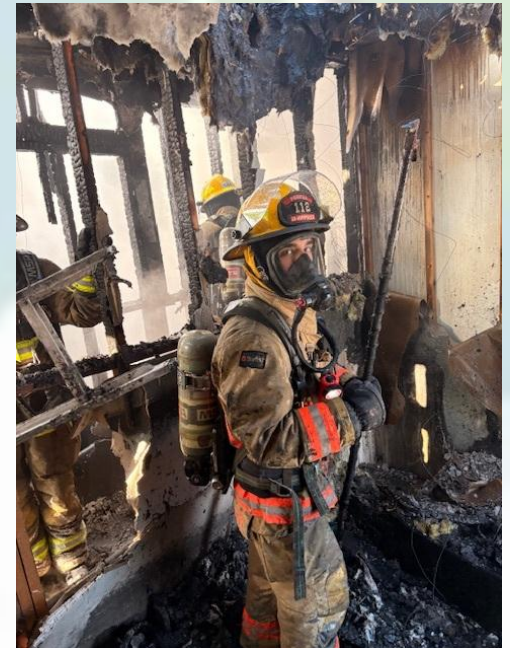
9.1 Dépôt du rapport mensuel

INTERVENTIONS

Les pompiers ont répondu à plus de 29 appels d'urgence, dont une entraide pour un feu de bâtiment et un de type sauvetage en forêt.

Le 21 février, les pompiers sont venus en aide à leurs confrères de Sainte-Sophie pour un violent incendie de résidence afin de limiter la propagation aux bâtiments voisins. Cette demande d'entraide démontre une fois de plus la nécessité des ententes de partage de ressources entre municipalités lors de sinistre.

Le 24 février au soir, un accident de motoneige a nécessité l'intervention des pompiers premiers répondants afin de stabiliser le motoneigiste, pour ensuite procéder à son évacuation. Heureusement celui-ci n'a subi que des blessures mineures.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

ON AVANCE L'HEURE, CHANGE LA PILE ET VÉRIFIE TES AVERTISSEURS !

Qui dit changement d'heure, dit changement de pile dans vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone!

Comment effectuer la vérification et l'entretien de vos avertisseurs ?

- Vérifiez vos avertisseurs chaque mois, en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore;
- Nettoyez les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- Nettoyez les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- Ne peignez jamais les avertisseurs;
- Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau logis;
- Remplacez vos avertisseurs tous les 10 ans à partir de la date de fabrication;
- Suivre les recommandations du fabricant.



SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

10 mars 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Stationnement hivernal

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner son véhicule sur les chemins jusqu'au 1^{er} avril, entre minuit et 7 h. L'hiver n'a pas dit son dernier mot et il faut faciliter les opérations de déneigement pour les déplacements des services d'urgence et des autres usagers de la route. Merci de votre collaboration!



PÉRIODE DE QUESTIONS

10 mars 2026

05:00

Start	Stop	Reset	mins:5	secs:0	type:
None ▾					

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd. ☐ Show Settings



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaine séance :
14 avril 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE